



LA LETTRE

B

LA REVUE DE FRANCE BOIS FORêt

n° 22 / printemps 2017



21 mars

Journée internationale des forêts

Depuis quatre ans, le 21 mars est associé à la Journée Internationale des Forêts (JIF), dont France Bois Forêt est l'un des partenaires fondateurs aux côtés de l'ONE, du CNPF... Cette année, 400 projets étaient organisés partout sur le territoire (voir page 42).



Actualité des programmes soutenus par l'Interprofession nationale France Bois Forêt

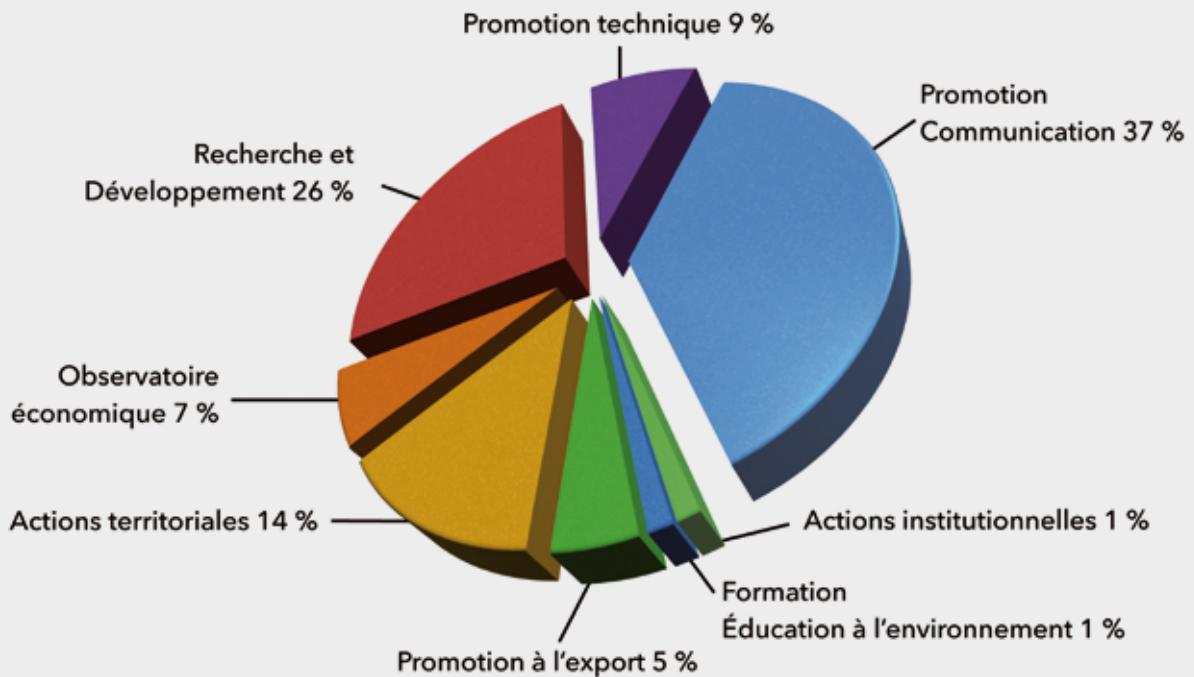
La Lettre B est le magazine d'information de la filière forêt-bois donnant un aperçu des programmes réalisés grâce aux financements directs et indirects de la CVO*.

Les cotisants peuvent y voir l'importance de leur contribution pour la filière.

**Pour déclarer et régler votre CVO, vous avez jusqu'au 30 avril 2017.
Tous les détails sur franceboisforet.fr et en pages 44 à 46**

RÉPARTITION DU BUDGET PROGRAMMES DE FRANCE BOIS FORÊT EN 2017

sur une base de contribution de 8,1 M€ (collecte au 31.03.2017)



* CVO : Contribution Volontaire Obligatoire, Arrêté du 20.12.2016, publié au Journal Officiel le 01.01.2017 pour la période 2017-2019

Notre lettre d'information est également adressée par message électronique auprès de 22 000 destinataires et téléchargeable sur notre site Internet franceboisforet.fr

EN RÉGION

- 4** La cellule Grands Projets Grand Paris monte en charge
- 6** Une marque pour développer le bois-bûche
- 7** Un guide pour tout savoir sur le peuplier

GESTION FORESTIÈRE

- 8** Quand forêt et gibier font bon ménage...

PREScrire

- 13** Le Douglas à l'honneur
- 16** Résolument Bois : une démarche évolutive

ÉCONOMIE

- 19** La filière forêt-bois se dote d'un livre blanc
- 20** Nos 7 demandes aux futurs responsables publics

24 DÉCOUVREZ LE CAP 120, LE BÂTIMENT DE LA FILIÈRE FORêt-BOIS

ÉCONOMIE

- 26** Le granulé de bois : un combustible dans l'air du temps
- 29** Le Mémento FCBA 2016, pratique et utile

FAIRE SAVOIR

- 31** PEFC : les distributeurs s'engagent
- 34** Entretien avec Marc-Antoine de Sèze, président de PEFC France

FORMATION

- 38** Un nouveau Master pour l'amont de la filière
- 39** Former les propriétaires à une meilleure compréhension de la gestion forestière

MISE EN VALEUR DES ACTIONS

- 40** Le bois français affiche ses ambitions environnementales à BePositive

TRIBUNE

- 42** La Journée Internationale des Forêts prend de l'ampleur
- 43** Teragir : éduquer pour agir



CAMPAGNE NATIONALE

- 12** Communiquer sur la filière : une campagne stratégique sur trois ans

ÉCONOMIE

- 22** Regards croisés Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt, et Dominique Weber, président de FBIE

FAIRE SAVOIR

- 30** Trophée Lanly : c'est parti pour la troisième édition !

PORTRAIT

- 36** De la forêt française aux meubles, avec Gautier

INFORMATION CVO

- 44** Déclaration et paiement

PROGRAMME REMARQUABLE

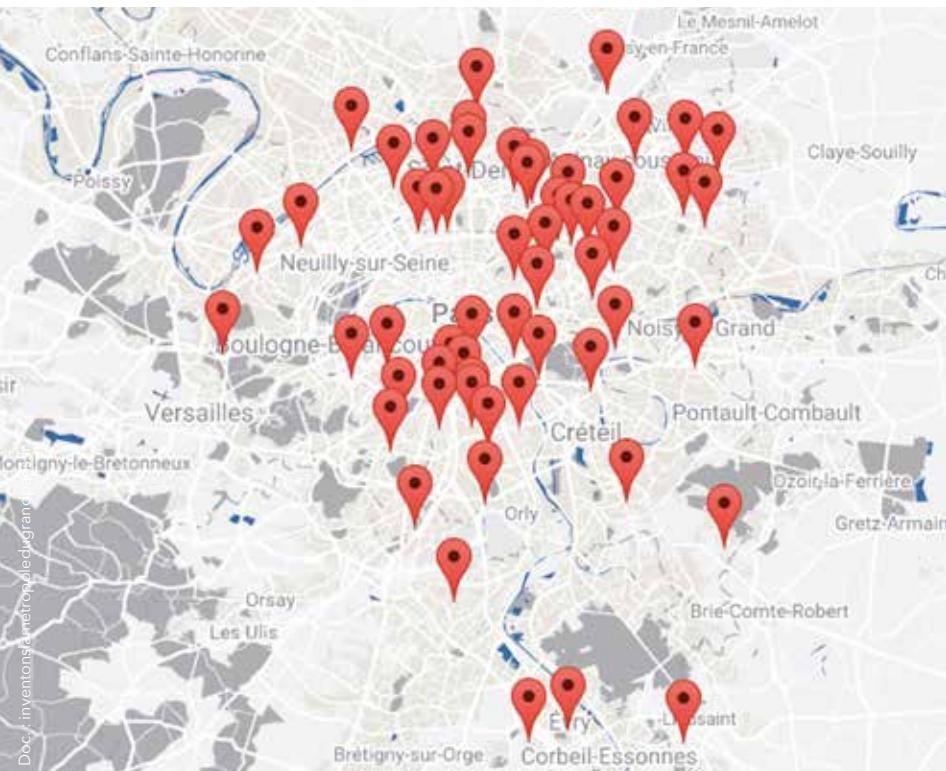
- 48** *Le Douglas, L'essence de vos projets, la nouvelle brochure éditée par France Douglas*

PROGRAMME

Réf. FBF : 16IR556
Budget FBF : 138 k€

La cellule Grands Projets Grand Paris monte en charge

En avril 2016, une cellule était créée avec l'appui de France Bois Forêt au sein de l'interprofession régionale installée à Paris et mieux connue sous le nom de Francilbois. Objectif : promouvoir l'utilisation du matériau bois dans les grands projets de construction de la capitale. Un an plus tard, cette structure est pleinement entrée dans sa phase opérationnelle et poursuit son action tout au long de l'année 2017.



▲ 57 sites ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

Concentrant un cinquième de la population française, l'Île-de-France représente un immense potentiel de développement pour la construction bois. Afin d'y renforcer la visibilité de l'offre bois français, France Bois Forêt a décidé de soutenir le programme baptisé « Grands Projets Grand Paris ». Porté par Francilbois à travers l'animation d'une entité dédiée, le projet vise à promouvoir l'utilisation de bois français dans les immeubles de grande hauteur et les collectifs à forte concentration horizontale. « L'animation de cette cellule s'inscrit pleinement dans les missions de prescription de Francilbois, explique Stéphane Michel, de l'interprofession régionale. Il s'agit de permettre au bois de trouver sa juste place dans les projets retenus, non seulement en structure, mais aussi dans les divers usages du matériau. »

Se positionner en amont

L'objectif d'une telle démarche était de prendre en compte, dès l'origine, la nature particulière des projets résultant de la construction du réseau de transports structurant Grand Paris Express et de la création, au 1^{er} janvier 2016, de la Métropole du Grand Paris, en dotant Francilbois de moyens inhabituels de prescription. Le véritable coup d'envoi des travaux a été donné par l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », organisé par la Métropole du Grand



Photo : Steven Ware, Art & Build Architectes

▲ Opalia : immeuble R + 7 à Paris (75) ; Steven Ware, Art & Build Architectes

Paris, l'État et la Société du Grand Paris, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation. L'ampleur et la rapidité de cet appel ont suscité le plus grand intérêt et mobilisé simultanément de nombreux opérateurs de la construction, mais également l'ensemble des collectivités portant les sites retenus. Francilbois s'en est donc immédiatement saisi et a constitué une équipe afin de prendre part au dispositif technique (visites de sites et banque de données) mis en place pour la constitution des groupements et le montage des offres.

Un accompagnement intensif

Ce travail de préparation a permis d'engager la démarche de prescription prévue, pour chacun des 57 sites retenus par l'appel pour le Grand Paris : « Nous avons rencontré les élus des communes porteuses de ces sites et contacté les représentants des 164 groupements finalistes

avec qui nous abordons désormais la question du bois et de sa place dans leur projet de construction. »

À noter que la construction bois est particulièrement prisée, puisqu'elle est présente dans plus d'un quart des opérations retenues : elle va de la structure au bâtiment, voire au quartier entier. Ainsi, le site de Marne-Europe pourrait, dans les années à venir, devenir le plus grand quartier d'Europe intégralement conçu en bois.

Les groupements finalistes sont maintenant admis à déposer une offre pour l'été prochain, et les lauréats seront connus fin septembre 2017.

D'ici là, la cellule Grands Projets Grand Paris va poursuivre son action, qui va bien au-delà de la volonté d'augmenter la part de bois dans la construction francilienne. « Cette action de prescription a également pour intérêt de tendre un miroir à la filière pour qu'elle se situe dans le cadre d'un

programme exceptionnel tant par son volume de marchés, sa rapidité de mise en œuvre que sa demande d'innovation, explique Stéphane Michel. Il s'agit aussi

« Promouvoir l'utilisation de bois français dans les immeubles de grande hauteur et les collectifs à forte concentration horizontale. »

d'évaluer sa capacité à répondre à la demande et de contribuer à sa structuration. » Le travail de Francilbois bénéficiera à l'ensemble des interprofessions dans les régions.♦

Pour en savoir plus :

- francilbois.fr
- inventonslametropoledu-grandparis.fr
- metropolegrandparis.fr
- societedugrandparis.fr
- franceboisforet.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 17IR692
Budget FBF : 30 k€

Crée en 2011, la marque France Bois Bûche a pour objectif d'accompagner les professionnels français dans la production d'un combustible renouvelable de qualité. Cette démarche se poursuit en 2017 avec le soutien de France Bois Forêt.



Photo : Fibos Alsace

▲ Plus de 400 000 m³ de bois empilés sont commercialisés chaque année dans le cadre de France Bois Bûche.

« 180 entreprises adhérentes dans les treize régions administratives »

Une marque pour développer le bois-bûche



Le fournisseur ayant droit à la marque de qualité établit obligatoirement la correspondance entre mètre cube apparent de bois empilé et stère de référence (bûches de 1 m de longueur empilées sur 1 m par 1 m). Ainsi, le consommateur est assuré de disposer des quantités demandées.

Doc. : HD Bois

Structurer et professionnaliser le secteur du bois-énergie constitue un enjeu primordial pour la filière forêt-bois. Il s'agit notamment de proposer une matière de qualité, gage d'une filière performante d'un point de vue à la fois économique et environnemental. C'est pourquoi le réseau de France Bois Régions (FBR) investit, depuis quatre ans, et avec le soutien de France Bois Forêt, dans le développement de l'offre en bois-bûche à travers la marque collective France Bois Bûche (FBB). L'objectif est d'accompagner les professionnels français dans la production d'une énergie conforme aux exigences, de les valoriser et de communiquer sur l'importance de consommer une bûche de qualité.

Aller plus loin

Lancée en 2011, France Bois Bûche compte aujourd'hui 180 entreprises adhérentes, réparties dans les treize régions administratives, et plus de 400 000 m³ de bois empilés sont commercialisés par an dans le cadre de la marque. Des résultats encourageants qui incitent à poursuivre la démarche. En 2017, il s'agit ainsi d'augmenter le nombre d'adhérents

et d'intensifier la communication sur le réseau des professionnels engagés (site internet franceboisbuche.com, réseaux sociaux, participation au salon Bois Énergie 2017...). Le développement de coopérations institutionnelles (Ademe, Syndicat des Énergies Renouvelables, Qualit'ENR...) est également prévu, ainsi que la poursuite du partenariat noué depuis plusieurs années avec le label Flamme Verte qui garantit les meilleures performances énergétiques et environnementales des appareils de chauffage au bois.

De manière transversale, on notera la mise en place d'un fonctionnement entre animateurs bois-énergie au sein des interprofessions en régions afin de coordonner les actions réalisées, de mutualiser certains projets, de mettre en évidence des positions communes... Cela pour faire de France Bois Bûche une marque de référence au niveau national. ◆

Pour en savoir plus :

- franceboisbuche.com
- boisenergie.com
- franceboisregions.fr
- enr.fr
- flammeverte.org

Un guide pour tout savoir sur le peuplier



Photo : Actes Architectures

▲ Tribunes du stade Guilluy, à Étaples-sur-Mer (62), Actes Architectures (59) : peuplier en structure, couverture, charpente, bardage (thermotraité) et plancher. Bois fourni par cinq scieurs locaux : Patte et fils SARL à Ooccoches (80), Tripette SA à Guignicourt (02), Alglave et Fils SARL à Lillers (62), Scierie Nobécourt SARL à Brie (80), Seis Mordome à Juvigny (02)

négalement réparti dans le territoire, car lié à des situations et à des sols particuliers, le peuplier est, depuis longtemps, très largement utilisé en France. Sa croissance rapide, la facilité de travail de son bois, sa combinaison unique de légèreté et de résistance mécanique, en font un allié précieux pour de multiples usages. Malgré ces qualités indéniables, l'essence est encore peu employée dans le secteur du bâtiment. Elle trouve pourtant parfaitement sa place en structure, en bardage comme en aménagement extérieur ou intérieur. C'est ce que rappelle le *technoguide du peuplier*, publié par Futurobois avec le soutien régulier de l'Interprofession nationale France Bois Forêt.

Un ouvrage de référence

Ce document retrace les usages anciens, actuels et présente ceux en cours de développement. Il indique

les données les plus récentes sur les performances structurelles du peuplier : caractérisation, détermination de la classe de résistance mécanique, qualification du collage structure... La publication revient aussi sur les derniers traitements naturels qui permettent d'optimiser l'usage de cette essence en bardage. Traitements qui améliorent également la durabilité des aménagements extérieurs en peuplier (terrasses, platelages...). Les possibilités en aménagement intérieur sont aussi rappelées. De plus, le guide présente de nombreuses études de cas de bâtiments français dans lesquels le peuplier a été utilisé et propose un panorama complet de la filière peuplier en France. ◆

Pour en savoir plus :

- futurobois.net
- franceboisforet.fr
- franceboisregions.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 13IR289

Budget FBF : 20 k€

L'interprofession Futurobois (Poitou-Charentes/Nouvelle Aquitaine) a publié un « technoguide » de l'utilisation du peuplier dans la construction. Destiné aux prescripteurs et aux maîtres d'œuvre, l'ouvrage dresse un panorama complet de cette essence aux multiples atouts déjà bien connus de nos bâtisseurs d'antan.



Doc. :Futurobois

« Un panorama complet du peuplier et de sa filière en France en 44 pages »

À télécharger sur
peupliersdefrance.org

PROGRAMME

Réf. FBF : 16RD593

Budget FBF : 18,1 k€

Quand forêt et gibier font bon ménage...

En région Champagne-Ardenne, Grand-Est aujourd’hui, forestiers et chasseurs travaillent ensemble pour améliorer l’équilibre forêt-gibier de leur territoire. Depuis novembre 2014, avec l’aide de France Bois Forêt, ils ont mis leurs forces en commun autour de la création d’un observatoire régional.

Une initiative qui a porté ses fruits et se poursuit en 2017.

Dépuis plusieurs années, les producteurs de bois et gestionnaires de la forêt champardennaise constatent des difficultés pour régénérer leurs forêts. Ils doivent faire face notamment à l’augmentation des dégâts engendrés par le gibier sur les plants forestiers. Les impacts des ongulés sauvages sont nombreux. Les gestionnaires forestiers, qu’ils soient sylviculteurs, chasseurs ou environnementalistes, en ont cependant une perception très divergente, selon leurs centres d’intérêt. L’équilibre forêt-gibier est donc un concept complexe, qu’il faut aborder avec objectivité afin d’améliorer des débats souvent très passionnés. D'où la mise en place de l’Observatoire Champardennais de l’Équilibre Sylvo-Cynégétique (OCESC), une instance qui vise à faciliter le rapprochement entre le monde de la forêt et celui de la chasse.

Etat des lieux

Trois espèces d’ongulés vivent à l’état sauvage dans l’ex-région Champagne-Ardenne : le cerf, le chevreuil et le sanglier. Abroutissement, transport de graines, travail du sol... leur présence a des conséquences très diverses : modification de la dynamique forestière, survie des plantes, altération de la qualité des arbres à vocation économique... On parle de déséquilibre sylvo-cynégétique*. Des mesures sont prises pour limiter ces impacts



Photo: fotolia

▲ Les gestionnaires forestiers doivent faire face à l’augmentation des dégâts engendrés par le gibier.

« Faciliter le rapprochement entre le monde de la forêt et celui de la chasse afin de gérer l’équilibre forêt-gibier. »

* L'équilibre sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles la présence d'une faune sauvage variée et la pérennité et la rentabilité économique des activités sylvicoles.

Nombre d'ongulés prélevés par département en 2012 (source : ONCFS)

	Sanglier	Chevreuil	Cerf
Ardennes	7 308	5 826	585
Aube	6 897	7 839	735
Marne	13 418	8 672	1 089
Haute-Marne	10 311	13 091	819
Région	37 934	35 428	3 228

par endroits (clôtures, protections individuelles des plants, méthodes alternatives pour repousser le gibier), mais ces actions entraînent un surcoût pour les plantations et une dégradation visuelle du milieu forestier, notamment par la présence de grillages autour de parcelles entières. Dans ce contexte, PEFC Champagne-Ardenne, qui réunit autour de la table les professionnels de la filière forêt-bois, a souhaité lancer l'OCESC avec l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne (UFCPA) comme porteur du projet.

Un peu d'histoire

L'idée de créer un observatoire forestier-gibier en Champagne-Ardenne remonte à 2009. L'espoir des partenaires initiaux était de mettre en place un dispositif s'appuyant sur des expériences existantes, pour rassembler chasseurs et forestiers et présenter des résultats concertés sur les populations d'ongulés dans la région. Entre 2009 et 2012, les réunions multiparténariales se sont multipliées pour s'accorder sur les objectifs du projet, les partenaires, le rôle de chacun, les sources éventuelles de financements. C'est finalement France Bois Forêt qui a apporté son soutien pour le lancement de l'observatoire lors de la première phase de six mois, de mai à no-

vembre 2014. Par la suite, l'OCESC a pu trouver des subventions auprès de l'État, du conseil régional de Champagne-Ardenne, du conseil départemental des Ardennes, puis de France Bois Forêt à nouveau pour la phase 2, soit de novembre 2014 à juin 2016. Ces financements ont notamment permis le recrutement d'un chargé de mission dédié à la coordination de l'observatoire.

Optimiser l'existant

Lors de la phase 1 du projet, le chargé de mission s'est rapproché des différents partenaires du programme. Son travail a consisté en la réalisation d'un état des lieux des données existantes. Car pour mesurer l'impact du gibier, des outils existent (*lire encadré page 10*). Validés par des organismes scientifiques spécialisés, ils fournissent des informations sur l'évolution de la densité de population, de la performance des animaux, ou encore, de la pression exercée sur le milieu forestier. Certains sont mis en place en Champagne-Ardenne depuis de nombreuses années, soit par les fédérations de chasseurs, soit par les représentants de la forêt privée ou de la forêt publique (Centre Régional de la Propriété Forestière et Office National des Forêts).

Si un large panel d'indices est utilisé dans la région, leur couverture



Photo : fotolia

▲ Abroutissement, transport de graines, travail du sol... la présence des ongulés a des impacts très variés.

Un projet en plusieurs étapes

Lancé en mai 2014, le projet d'OCESC comporte initialement quatre phases :

Phase 1 : prise de contact et étude de faisabilité

Phase 2 : compilation des données et analyse des premiers résultats et métadonnées

Phase 3 : poursuite des suivis, lancement de nouveaux suivis, phase de coordination de l'OCESC

Phase 4 : coordination de l'OCESC et maintien de l'équilibre sylvocynégétique



Photo : Hélène Feuilly

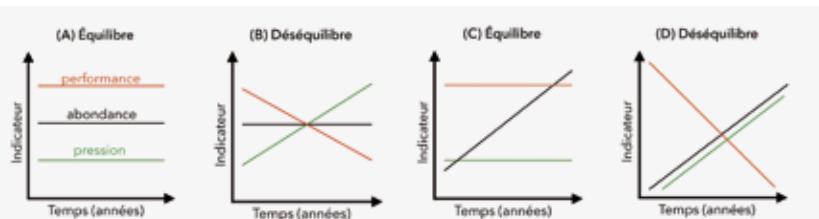
▲ Étalonnage pour un ICE de consommation

Trois outils majeurs

De nombreux indices ont été développés pour suivre l'évolution de la relation entre population animale et milieu forestier : ce sont les indicateurs de changement écologique (ICE). La démarche ICE part du principe que, dans nos écosystèmes forestiers tempérés, il est impossible de définir de manière précise l'effectif des populations d'ongulés. Le milieu est, en effet, trop fermé pour pouvoir dénombrer facilement les animaux. L'alternative consiste alors à se baser sur les ICE, lesquels mesurent des paramètres qui permettent de détecter un changement d'effectif de la population pour une qualité d'habitat qui reste stable.

On compte trois types d'ICE :

- les indicateurs d'abondance des animaux, qui apportent une information sur l'évolution des effectifs d'ongulés ;
- les indicateurs de performance individuelle, qui renseignent sur l'évolution de l'état physique des animaux ;
- les indicateurs d'impact sur le milieu, qui indiquent la consommation de broussailles et de jeunes arbres par les ongulés.



▲ Description de quatre situations d'équilibre/déséquilibre du système ongulés-environnement, en fonction de l'évolution des trois familles d'ICE (abondance en noir, performance en rouge, pression en vert). Dans le cas d'une stabilité de l'abondance : (A) équilibre si la performance et la pression sont également stables et (B) déséquilibre si la performance diminue mais que la pression augmente (ex. : détérioration du milieu). Dans le cas d'une augmentation de l'abondance : (C) équilibre si la performance et la pression sont stables (ex. : colonisation) et (D) déséquilibre si la performance diminue mais que la pression augmente.

spatiale est très hétérogène. Peu de massifs forestiers sont pourvus des trois types d'indices nécessaires à un suivi optimal des populations d'ongulés, et de nombreux massifs en sont totalement dépourvus ou, du moins, n'ont pas d'informations pour l'ensemble des espèces présentes. Le but de l'observatoire est donc d'améliorer la couverture de ces outils en développant les nouvelles initiatives à l'échelle régionale. Car si le dispositif a pour vocation de servir de base aux prises de décisions, il est indispensable qu'il soit accepté par tous : un constat partagé ne peut l'être que sur un protocole qui l'est aussi.

Suspension et reprise

L'objectif de la phase 2 est de compiler les connaissances de chacun afin d'obtenir une vision complète et partagée de la situation. Il s'agit par exemple de présenter aux partenaires les avancées de l'observatoire lors de réunions et à travers la diffusion d'articles et de plaquettes, d'élaborer une analyse des données existantes sur la région et de développer de nouvelles données, de faire progresser les discussions entre chasseurs et forestiers... Le calendrier initial de cette deuxième phase devait courir jusqu'au 31 décembre 2015. Mais l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne a dû s'adapter à divers imprévus politiques et structurels (réforme territoriale). Le programme a donc été étalé jusqu'au 30 juin 2016. Quant aux phases 3 et 4, elles ont dû être suspendues, en attendant que les différentes structures aient finalisé leurs fusions. Le travail devrait donc reprendre cette année. Si le dossier OCESC a été mis de côté, la mobilisation des différents partenaires n'a pas faibli pour autant. Les questions cynégétiques



► En raison de la réforme territoriale, le programme de l'observatoire a été différé. Il devrait reprendre cette année et s'étendre à d'autres départements du Grand-Est.

▼ Partenaires privilégiés, les chasseurs ont une bonne connaissance des méthodes de suivi des populations d'ongulés sauvages.



sont toujours d'actualité dans la région Grand-Est et l'ensemble de la filière forêt-bois a alerté le Préfet sur la question de l'équilibre forêt-gibier. Sur le terrain, les dispositifs de relevés continuent ; la plupart vont permettre, en 2017, d'aboutir à des résultats consensuels après trois ans de mesures.

Perspectives

Lors de la relance du projet, il faudra envisager une réflexion plus large, intégrant éventuellement d'autres territoires, tels que la Meuse ou les Vosges. La mise en place d'indices nouveaux sera par ailleurs étudiée selon leur coût et leur consommation en main-d'œuvre : les partenaires ne disposent pas de techniciens dédiés exclusivement aux questions cynégétiques, et, surtout, les budgets des organismes forestiers sont réduits d'année en année. La formation des personnels de terrain est donc primordiale.

La réflexion devra également porter sur la sélection de massifs forestiers où sont mis en place les indices, en privilégiant ceux où les enjeux sont importants. Enfin, il sera nécessaire d'animer et de dynamiser la mise en place et le suivi des dispositifs sur les massifs sélectionnés, de façon conjointe entre chasseurs et forestiers. Les fédérations départementales de chasse ont une bonne connaissance des méthodes de suivi des populations d'ongulés sauvages ; ce n'est pas toujours le cas chez les propriétaires forestiers. Des séances d'information et de formation doivent donc être réalisées. Une question demeure : ce modèle est-il transposable ailleurs ? ◆

Pour en savoir plus :

- ardennes.gouv.fr
- cnpf.fr
- foretpriveefrancaise.com
- onf.fr
- pefc-france.org

Remerciements aux partenaires

Conseil départemental des Ardennes - Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) - Conseil régional de Champagne - Direction Départementale des Territoires (DDT) - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) - Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) - Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) - France Bois Forêt (FBF) - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) - Office National des Forêts (ONF) - PEFC Champagne-Ardenne - Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne - Union Régionale des Communes Forestières de Champagne-Ardenne

PROGRAMME

Réf. FBF : 17PC727

Budget 2017 FBF : 2000 k€

« Cap 2020 », tel est le nom de code de la vaste campagne de communication lancée à l'initiative de France Bois Forêt en ce début d'année avec FBIE et le soutien du Codifab.

Destinée aux professionnels et au grand public, elle démarera dès cet automne.

France Bois Forêt, en tant que commanditaire principal, travaille en partenariat avec France Bois Industries Entreprises (FBIE) et le Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (Codifab). C'est donc un ensemble cohérent des métiers et activités de la forêt et du bois qui est ainsi représenté, de l'amont à l'aval : depuis la graine, puis la récolte et la gestion de la forêt, à la commercialisation, en passant par la première, la deuxième et la troisième transformation.

« Cap 2020 : augmenter la consommation de bois en France et accroître les parts de marché pour la production française. »

Ces professionnels de la filière forêt-bois expriment une volonté commune : développer la consommation de bois en France. Pour cela, une communication cohérente

Communiquer sur la filière : une campagne stratégique sur trois ans



Photo : Atlanbois

et homogène est nécessaire. C'est pourquoi France Bois Forêt a décidé de lancer une campagne de communication d'envergure sur trois ans, à destination des professionnels et du grand public.

Une vision cohérente

Pour cadrer la campagne, France Bois Forêt a fait réaliser par l'institut Viavoice une étude préalable qui a permis de dresser un état des lieux des dispositifs de communication existants et de mettre en évidence leurs points faibles : une communication essentiellement commerciale qui concerne surtout l'aval de la filière ; une communication dispersée, avec une grande diversité de supports, d'émetteurs et de styles graphiques qui trouble la visibilité des messages ; une communication hybride qui s'adresse

de façon similaire au grand public comme aux professionnels... La future campagne devra donc s'attacher à consolider l'unité de discours, à intégrer la forêt à une

communication plus « générique » que « produit », à bien différencier les cibles professionnelles et grand public...

Lancé en janvier 2017, l'appel d'offres pour le choix de l'agence en charge de la campagne a permis de sélectionner six candidats. Ceux-ci avaient jusqu'au 15 mars dernier pour rendre leur copie. Deux finalistes ont ensuite été retenus ; l'agence lauréate sera désignée le 20 avril pour un lancement de la campagne dès l'automne. L'information sur la stratégie retenue sera transmise en priorité aux organisations, structures, entreprises, professionnels de terrain avec la participation active du réseau des interprofessions régionales, afin de leur donner la primeur des opérations qui seront conduites et qu'ils deviennent, à leur tour, les ambassadeurs du plan d'action. ◆

Pour en savoir plus :

- franceboisregions.fr
- codifab.fr
- fbie.org
- franceboisforet.fr

Le Douglas à l'honneur

PROGRAMME

Réf. FBF : 16RD586

Budget FBF : 15 k€



Photo : RK2 Architectes

▲ La plaquette est illustrée d'exemples de bâtiments mettant en œuvre le Douglas, comme, ici, le lycée des Eaux-Claires, à Grenoble (38). RK2 Architectes

Intitulée *Le Douglas, L'essence de vos projets*, la nouvelle brochure éditée par France Douglas vise à faire connaître les atouts et les enjeux de ce bois. Un document de seize pages, richement illustré, qui « donne à voir » toutes ses possibilités dans le domaine de la construction.

Avec un massif de 420 000 hectares, la France est, aujourd'hui, le premier producteur européen de Douglas, une essence originaire de la côte ouest du continent nord-américain. Cette production, qui ne cesse d'augmenter depuis les

années 1990, devrait atteindre 6 millions de mètres cubes de bois ronds par an à échéance 2040. Reconnu pour son niveau de performance mécanique et sa durabilité naturelle, ce bois renouvelable est de plus en plus utilisé pour la construction.



Doc : France Douglas

▲ Une brochure de qualité qui dit l'essentiel.



Photo : Xavier Renougn

▲ La production du massif de Douglas devrait tripler d'ici à 2030-2040.

Et l'on voit se développer, ces dernières années, une offre en produits industriels à forte valeur ajoutée, qui élargit ses possibilités d'emploi, notamment en moyennes et grandes portées.

Faire connaître le Douglas

Ces arguments, France Douglas s'emploie à les mettre en avant depuis sa création en 1993. L'association est fortement impliquée en matière de recherche et développement, de suivi des travaux de normalisation, d'accompagnement des professionnels... Elle est aussi très active dans le domaine de

la communication : site Web, bulletin de liaison, présence sur des salons professionnels, organisation d'évènements spécifiques et publications de nombreux documents. Une communication, jusqu'ici, plutôt tournée vers les professionnels sous forme de guides et de référentiels techniques. « Ces outils sont, bien sûr, essentiels, mais il manquait un document plus accessible qui soit porteur de messages forts et qui soit compréhensible par le plus grand nombre, explique Sabrina Pedrono, déléguée générale de France Douglas. L'idée d'ori-

ter cette nouvelle brochure vers un public moins averti résulte d'échanges avec les architectes qui avaient besoin d'un argumentaire pour convaincre leurs clients, notamment les maîtres d'ouvrage publics. »

Place à l'image

France Douglas a donc opté pour un document court, qui décline l'ensemble des points forts de l'essence et les enjeux de la filière. Organisés en cinq thématiques, de la ressource aux réalisations, en passant par les propriétés remarquables du matériau, les textes sont brefs

et précis. Ils sont agrémentés de témoignages d'experts (architectes, élus, chercheurs...) et d'exemples de bâtiments mettant en œuvre le Douglas. « Nous avons particulièrement soigné l'iconographie, en donnant une grande place à la photographie de qualité, qui "donne à voir" au fil des pages toutes les possibilités offertes aux architectes », ajoute Sabrina Pedrono. Cette collecte d'images a permis par ailleurs de compléter la photothèque de l'association et donné lieu à une exposition

« Les architectes avaient besoin d'un argumentaire pour convaincre leurs clients, notamment les maîtres d'ouvrage publics. »

photo itinérante. Quant à la plaquette, elle est diffusée via le réseau des Prescripteurs Bois de France Bois Régions ou lors des journées d'information organisées régulièrement par France Douglas en direction de la prescription, ou encore à l'occasion de chaque salon professionnel. Et, pour aller plus loin, elle pourrait bientôt être distribuée lors d'événements grand public. ◆

Disponible en version papier auprès de France Douglas ou à télécharger sur [france-douglas.com](http://francedouglas.com)



Photo : Christophe Camus

▲ Le Douglas offre de multiples possibilités, en structure, à l'extérieur, ainsi qu'en aménagement intérieur. Atelier du Rouget-Simon Teyssou Architecte & Associés

PROGRAMME

En 2016

Réf. FBF : 16PC540

Budget FBF : 200 k€

Résolument Bois : une démarche évolutive



Photo : CNDP

▲ La campagne concerne avant tout les professionnels qui s'approvisionnent en bois auprès des négocios, mais elle vise aussi à sensibiliser le grand public sur les avantages de construire ou d'aménager avec le bois.

**Financée par France Bois
Forêt et coordonnée par
le Comité National pour
le Développement du Bois,
la campagne de communica-
tion Résolument Bois
est reconduite en 2017.
Retour sur l'édition 2016
et perspectives pour la suite.**

La campagne Résolument Bois est née en 2009. Résolument Bois est une campagne de communication générique qui s'emploie à présenter toute l'étendue des possibilités offertes par le matériau bois. Elle a pour ambition de sensibiliser le particulier et de l'inciter à privilégier le bois dans ses travaux de construction et d'aménagement ; inciter les professionnels du bâtiment à privilégier des solutions constructives qui vont dans le sens des économies d'énergie.

Un guide pour faire les bons choix

S'adressant aux professionnels de la construction, mais aussi au grand public, l'opération se décline en une brochure de huit pages, conçue sur un mode très didactique et accessible. Chaque année, elle s'articule autour des thématiques clés sur la filière forêt-bois dans toute sa diversité. Après la construction neuve, la rénovation, l'agrandissement, l'agencement intérieur, la transition énergétique, les solu-

tions bois pour l'extérieur, le document portait en 2016 sur un thème prometteur : *Le bois, La solution pour réinventer sa maison.*

Tirée à 170 000 exemplaires, la brochure est conçue comme un guide à l'attention des professionnels et des particuliers en phase de décision. Elle fourmille d'informations pratiques, fournit les clés pour faire les bons choix et donne la parole à Boris Nauleau, architecte DPLG à Nantes et spécialiste de la construction bois, ambassadeur de Résolument Bois de 2016. En complément de cette plaquette, le kit de communication comprend un présentoir de comptoir pour assurer la visibilité des

« Passer à une approche de terrain impliquant prescripteurs, maîtres d'œuvre et fournisseurs. »

documents tenus à disposition de la clientèle en libre-service, ainsi qu'une lettre d'accompagnement rappelant le dispositif de l'action.

Un réseau mobilisé

« La campagne 2016 a été globalement bien perçue, tant par les négocies que par leurs clients », déclare Éric Boilley, de l'association Le Commerce du Bois (LCB). Une perception mesurée chaque année par des études commandées auprès de l'institut I+C. Au-delà des chiffres, l'efficacité de la démarche se mesure chez les négocies : « Les forces de vente se sont parfaitement approprié les différents outils et savent faire passer les messages auprès de leurs



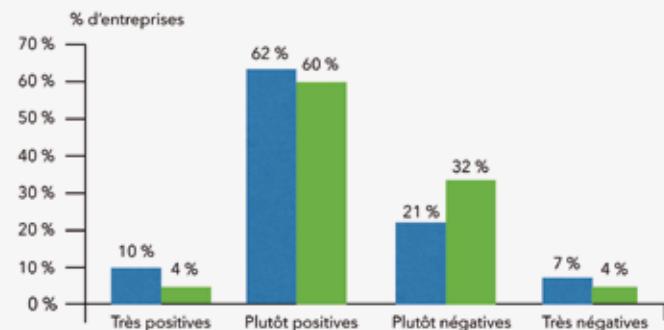
Doc. : CNDB

▲ La brochure 2016

Opinions sur les retombées de la campagne
en termes d'image auprès des particuliers

Distributeurs : 72 % d'opinions positives

Scieurs : 60 % d'opinions positives



▲ Extrait de l'étude I+C réalisée sur la campagne 2016



Doc. : I+C

Photo : CNDB

▲ Résolument Bois s'appuie notamment sur le maillage des négocies du réseau Expert Relais Bois.

Éléments appréciés de la campagne Résolutum Bois 2016	
Distributeurs	
Réponses	% d'entreprises
Contenu de la brochure : simplicité et clarté des informations	24 %
Bon choix des thèmes abordés	16 %
Brochure très complète	11 %
Aspect visuel attractif	9 %
Brochure qui fait la promotion du bois, sensibilise au bois	9 %
Outil d'aide à la vente	2 %
Aucun, ne sert à rien	20 %
Sans réponse	20 %
Ensemble	111 %*

Scieurs	
Réponses	% d'entreprises
Contenu de la brochure : simplicité et clarté des informations	22 %
Aspect visuel attractif	19 %
Brochure qui fait la promotion du bois	11 %
Aspect technique intéressant	7 %
Aucun, ne sert à rien	22 %
Sans réponse	19 %
Ensemble	100 %

Pistes d'amélioration, en conclusion de l'entretien (réponses spontanées)	
Distributeurs	
Réponses	% d'entreprises
Informer davantage les négociants avant le démarrage de la campagne/ plus de suivi pendant	19 %
Faire davantage de communication (spots TV, réseaux sociaux...)	13 %
Améliorer le format, le visuel	10 %
Diversifier les thématiques	10 %
Trop de dépliants envoyés	10 %
Brochures plus techniques	8 %
Simplifier la brochure	3 %
Changer le mode de diffusion de la campagne (distribution via les artisans...)	3 %

Scieurs	
Réponses	% d'entreprises
Mieux cibler les points de vente de diffusion	23 %
Trop de dépliants envoyés	13 %
Améliorer l'argumentaire	13 %
Élargir les sujets abordés	7 %

clients », ajoute le responsable de l'association.

Pour rappel, Résolutum Bois puise sa force dans l'étendue du maillage FNB et des négocios Expert Relais Bois, soit 380 points de vente, auxquels s'ajoutent depuis trois ans les interprofessions régionales souhaitant être associées à l'opération. La campagne évolue ainsi chaque année en fonction des retours des distributeurs et de leurs clients, l'objectif étant de s'adapter aux tendances du marché et aux attentes des professionnels.

Vers une campagne de terrain

En 2017, pour la neuvième édition de l'opération, les organisateurs souhaitent un changement dans la

diffusion des messages, comme l'explique le directeur de LCB : « *Après sept ans d'une animation documentaire via les forces de vente des négocios, il s'agit de passer à une approche de terrain impliquant prescripteurs, maîtres d'œuvre et fournisseurs.* » Ceux-ci ont, en effet, un rôle déterminant auprès du particulier en recherche d'informations pour son projet de construction ou de rénovation. Ils ont donc besoin d'être accompagnés par les négocios de proximité qui sauront mettre en exergue tous les avantages du matériau bois. Cinq réunions régionales seront ainsi proposées sous forme de road-show autour de chantiers exemplaires : architectes, bureaux d'études, entreprises du bâtiment et, bien sûr, négociants spécialisés,

pourront ainsi échanger de manière concrète sur les atouts des solutions constructives bois. Les actions 2017 permettront, en outre, de nourrir la stratégie de communication nationale qui sera lancée à l'automne prochain pour trois ans par France Bois Forêt, avec France Bois Industries Entreprises et le Codifab (*lire notre article page 12*). Partageant les mêmes objectifs, Résolutum Bois s'intégrera d'ailleurs pleinement à cette démarche générique. ◆

Pour plus d'informations :

- franceboisregions.fr
- cnbd.org
- expertrelaisbois.fr
- fnbois.com
- franceboisforet.fr



La filière forêt-bois se dote d'un livre blanc

En amont des prochaines échéances électorales, la filière forêt-bois a adressé un livre blanc aux candidats. Fruit d'un travail conjoint de France Bois Forêt et de France Bois Industries Entreprises, *Les enjeux de la filière Forêt-Bois pour les élections nationales en 2017* présente les grands défis de demain et propose sept mesures pour les relever.

Fort de 440 000 emplois directs et indirects, la filière forêt-bois représente un tissu industriel local dense, regroupé autour d'organisations professionnelles qui maillent l'ensemble du territoire. Elle s'organise aujourd'hui autour d'une politique d'avenir intégrant l'innovation, l'écologie et les marchés. Son rôle majeur, tant au niveau national qu'international, est rappelé par le livre blanc, document adressé aux différents candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives et sénatoriales.

Vers une stratégie globale

Après une présentation de l'organisation de la filière avec

les chiffres clés qui la caractérisent, le livre blanc expose ses objectifs : il s'agit de bâtir une stratégie globale et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Cette stratégie passe par la mise en place d'une mutualisation des efforts et des collaborations entre professionnels publics et privés de la construction. Unité, complémentarité et citoyenneté constituent les trois dynamiques qui permettront de mieux relever ces défis.

Des propositions concrètes

Le livre blanc développe ensuite les mesures nécessaires. À travers ce document, destiné à interpeller les décideurs publics à propos du formidable potentiel que représentent la forêt et le bois, nous demandons aux candidats de se positionner et de s'engager sur ces sept mesures clairement identifiées. Retrouvez le contenu de celles-ci dans les pages suivantes.

Le livre blanc *Les enjeux de la filière Forêt-Bois pour les élections nationales en 2017* est téléchargeable sur franceboisforet.fr, fbie.org et codifab.fr. Le document a été diffusé à 20 000 exemplaires avec *La Lettre B* n° 21, de février 2017. 16 000 exemplaires ont également été encartés dans *Le Bois International* d'avril 2017.

Nos 7 demandes aux futurs responsables publics

Les responsables de la filière Forêt-Bois attendent des engagements et des mesures clairs de la part des responsables publics pour...

1. Valoriser la ressource bois nationale et encourager les usages sectoriels non délocalisables



© Carole Humeau / Atlanbois

Nos demandes :

- créer un poste de délégué interministériel Forêt-Bois auprès du Premier ministre, garant d'une stratégie de filière partagée par l'ensemble des ministères,
- obtenir des engagements des bailleurs publics et privés pour favoriser l'usage du matériau bois dans la construction et l'aménagement urbain.

2. Soutenir l'attractivité des métiers du bois et préserver les savoir-faire industriels et forestiers



© France Bois Régions ; France Bois Forêt ; Plan Rapproché

Nos demandes :

- reprendre et étendre le modèle de la GPEC¹ ou des EDEC² territoriaux selon le choix de chaque branche,
- réinvestir dans la formation à la foresterie française et aux métiers de la filière,
- financer et agir en faveur de la relocalisation de l'industrie de transformation du bois en France.

3. Accéder plus facilement et intensifier les dispositifs publics de soutien à l'investissement/innovation



© France Bois Régions ; France Bois Forêt ; Plan Rapproché

Nos demandes :

- faciliter l'accès au PIA³ et intensifier l'action de Bpifrance⁴ en faveur de la filière Bois sur le modèle du Fonds Bois,
- préserver les financements du FCBA⁵ ou des CTI⁶,
- créer un dispositif de provision pour investissements pour accélérer l'investissement,
- prolonger le dispositif de suramortissement,
- conforter la recherche forestière et la sylviculture.

¹ GPEC : Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences. ² EDEC : Engagements de Développement et des Compétences. ³ PIA : Programme des Investissements d'Avenir. ⁴ Bpifrance : Banque Publique d'Investissement. ⁵ FCBA : Institut technologique pour les filières forêt, bois, construction, ameublement. ⁶ CTI : Centre Technique Industriel

4. Favoriser la compétitivité des entreprises, notamment les TPE et PME



Nos demandes :

- les dispositifs d'allègement des charges sociales doivent être pérennisés et simplifiés,
- les dispositifs type CICE¹ relatifs à la baisse des charges sociales doivent dynamiser et ouvrir la voie à la conquête de nouveaux marchés pour la filière.

5. Simplifier et ne pas "sur-transposer" les directives européennes



Nos demandes :

- ne pas aggraver le déficit de compétitivité de la filière française par des normes trop contraignantes et lancer un audit sur l'ensemble des surtranspositions (exemples : poussières de bois, formaldéhyde, etc.),
- inscrire à l'agenda communautaire l'élaboration d'une directive européenne définissant les matériaux renouvelables.

6. Valoriser les aménités positives de la filière et engager une initiative massive de replantation



Nos demandes :

- rendre active la taxe carbone à 30 €/t de CO₂, associer la filière aux évolutions de cette taxe, rendre opérationnel le marché carbone européen,
- pour porter l'urgente nécessité de replanter et assurer le renouvellement des forêts de demain : flécher 1 €/t de carbone de la CCE² vers la filière et abonder le fonds stratégique de la forêt et du bois à hauteur de 150 millions d'€/an³.

7. Encourager de nouvelles formes de mécénats



Nos demandes :

- encourager les entreprises françaises à investir en mécénat ou par des aides à la compensation carbone dans la replantation,
- associer l'État et les professionnels de la filière à un dialogue sur la bioéconomie,
- favoriser les actions vertueuses dans la filière Forêt-Bois grâce à des mécanismes innovants de compensation carbone pour les entreprises émettrices.

¹CICE : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. ²CCE : Contribution Climat Énergie. ³cf. l'appel lancé à Mende le 27 octobre 2016 par le sénateur Philippe Leroy, la Fédération des Forestiers Privés de France - Fransylva, la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et la Fédération Nationale du Bois (FNB).

Regards croisés

Le livre blanc *Les enjeux de la filière Forêt-Bois pour les élections nationales en 2017* est l'aboutissement d'un travail commun mené par deux organisations représentatives sur le plan national : France Bois Forêt, pour l'amont de la filière, et France Bois Industries Entreprises, pour l'aval. Interview de Cyril Le Picard, président de FBF, et de Dominique Weber, président de FBIE.

D'où vient l'idée du livre blanc ?

Cyril Le Picard - La filière forêt-bois a beaucoup évolué ces dernières années. Elle a pris conscience de son poids, et il était légitime qu'elle fasse partie des préoccupations des candidats aux futures élections. Pour cela, les messages devaient passer par une seule voix qui affirme haut et fort nos ambitions. C'est pourquoi nous avons souhaité travailler avec FBIE pour produire un document commun destiné à l'ensemble des protagonistes. Il s'agissait aussi de montrer aux différentes organisations professionnelles que la filière est unie, qu'elle a des objectifs précis, et qu'il est nécessaire de le faire savoir ensemble.

Dominique Weber - L'idée du livre blanc est inspirée de ce qui a été réalisé par une autre interprofession, le GFI (Groupe des Fédérations Industrielles), qui rassemble plusieurs organisations parmi lesquelles l'Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement (Unifa) dont j'ai été président. Tout au long de son livre blanc, le GFI décline les grands enjeux industriels et formule ses propositions pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles en France d'ici à la fin du prochain quinquennat, en 2022. Reprendre cette formule et l'adapter à notre secteur nous a semblé tout à fait pertinent. Avec la dynamique fédératrice générée par la mise en place du Comité Stratégique de Filière (CSF), il était indispensable de proposer un objet de communication qui soit, lui aussi, fédérateur.



▲ Pavillon France de l'Exposition universelle de Milan 2015 ; agence d'architecture X-TU



© Pascal Nachtmann / AGENCE FRANCE PRESSE

▲ Cyril Le Picard, président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF)



▲ Dominique Weber, président de France Bois Industries Entreprises (FBIE)

Quels étaient les critères pour définir vos propositions ?

Dominique Weber - Les mesures proposées doivent avant tout porter sur la compétitivité de la filière, sa modernisation et la valorisation de la ressource nationale. Le document s'adresse à des décideurs publics et politiques, et non à des techniciens, les messages doivent surtout cibler les questions de l'emploi, de la formation et de l'écocitoyenneté. Il s'agit par ailleurs de s'intéresser à la gouvernance de la filière en mettant l'accent sur la collaboration resserrée de ses membres, de l'amont à l'aval. Enfin, la question de l'innovation occupe une place majeure : c'est grâce à elle que la ressource pourra évoluer pour s'adapter à la demande du marché.

Cyril Le Picard - Le livre blanc, en effet, met en avant la nécessité pour l'aval d'être moteur afin d'inciter l'amont à investir et à innover. Le contenu du document est notamment issu des travaux réalisés dans le cadre du CSF, auxquels s'ajoutent

les propositions des différentes organisations professionnelles. Si la plupart étaient déjà connus, certains éléments sont apparus plus récemment : c'est le cas notamment de la notion de mécénat qui constitue notre septième proposition, ou de la taxe carbone, une question de plus en plus prégnante et à laquelle les responsables politiques sont très sensibles.

Comment souhaitez-vous que les candidats s'emparent de vos propositions ?

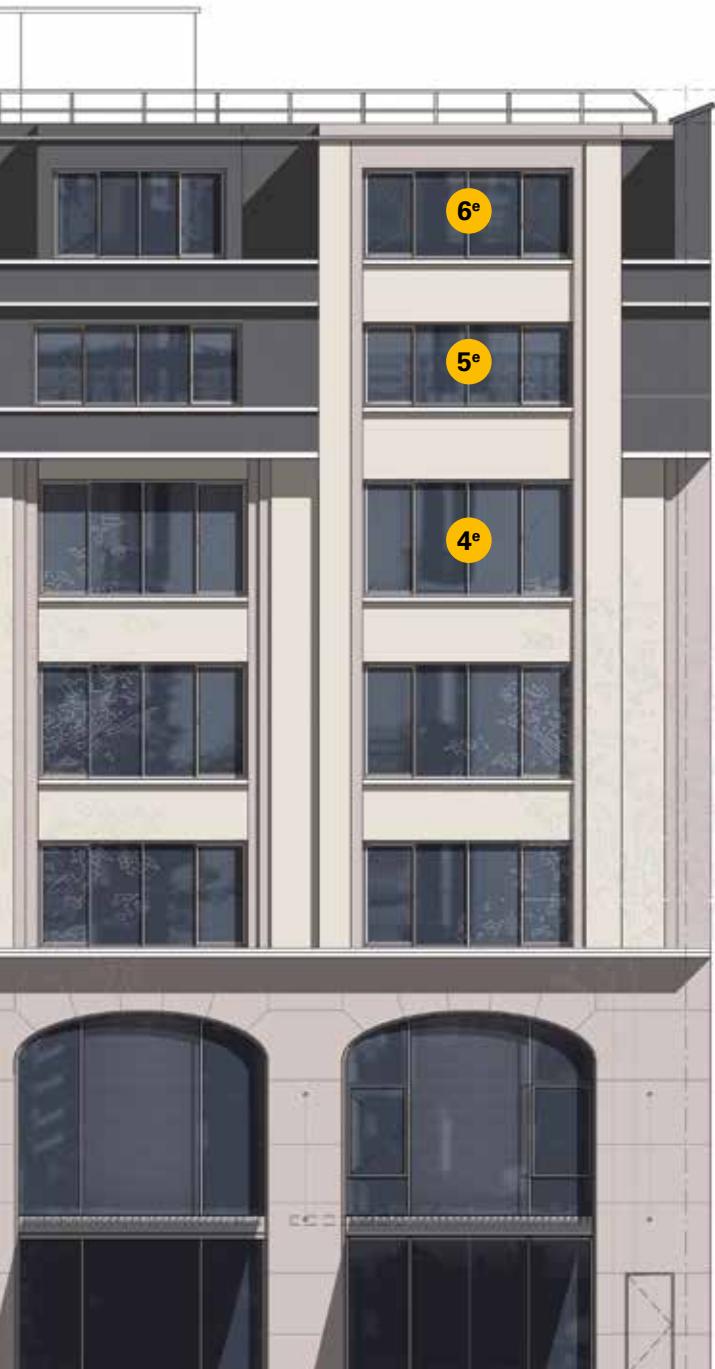
Cyril Le Picard - Quand on s'intéresse aux programmes des différents candidats, un constat s'impose : le mot « forêt » n'est pas souvent cité. Et quand il l'est, c'est souvent pour parler d'environnement. Sans minimiser le rôle écologique de la forêt, il faut insister sur le fait qu'elle a aussi un rôle économique majeur à jouer. Elle est source d'emplois et constitue une force en mouvement. Notre proposition de créer un poste de délégué interministé-

riel Forêt-Bois auprès du Premier ministre va dans le sens d'une prise en compte de la filière dans toute sa diversité, l'objectif étant une meilleure efficacité des actions grâce à une vision qui sera ainsi partagée par l'ensemble des futurs ministres : Agriculture et Forêt, Logement, Industrie, Écologie, Recherche.

Dominique Weber - À travers cette démarche, nous souhaitons convaincre les candidats que la filière forêt-bois est une véritable opportunité pour l'économie française. C'est un secteur moderne, tourné vers l'innovation, ouvert à la modernisation, et il a toute sa légitimité dans les débats actuels. La filière est également très impliquée dans la dynamique des territoires, et pas seulement en matière d'environnement. Car la forêt n'est pas un sanctuaire ; elle participe au développement industriel de nos régions. Et c'est une dimension essentielle pour tous les élus. ◆

Découvrez le CAP 120, le bâtiment de la filière forêt-bois

120, avenue Ledru-Rollin
75011 Paris



4^e ÉTAGE

L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS

- UNIFA Union Nationale des Industries de l'Ameublement Français
 - MEDIFA Manifestation Études et Développement des Industries Françaises de l'Ameublement
 - GEM Groupe des Exportateurs de Meubles (french export)
- Dominique Weber, président
Cathy Dufour, déléguée générale
Tél. : 01 44 68 18 00
e-mail : info@ameublement.com
ameublement.com



UNAMA

Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement
Yves Roche, président
Patrick Kruse, directeur délégué
Tél. : 01 44 68 18 00
e-mail : unama@mobilier.com
unama.org



5^e ÉTAGE

ADIVBOIS

Association pour le Développement des Immeubles à Vivre en Bois
Frank Mathis, président
Dominique Weber, vice-président
Marcel Chourqui, directeur général
Tél. : 01 44 68 18 26
e-mail : info@adivbois.org
adivbois.org



FBF

France Bois Forêt
Cyril Le Picard, président
Jean-Emmanuel Hermès, directeur général
Tél. : 01 44 68 18 53
franceboisforet.fr



6^e ÉTAGE

Salles de réunions

salle Canopée
salle du conseil d'administration

Création Éditions des Halles - février 2017

Le granulé de bois : un combustible dans l'air du temps

Le bois-énergie séduit de plus en plus de Français à la recherche d'une solution moderne et performante de chauffage domestique. Dans ce contexte, le granulé de bois, appelé aussi pellet, fait partie des combustibles tendances. France Bois Forêt soutient son développement.

Balbutant en France avant 2005, le chauffage aux granulés de bois connaît aujourd'hui un succès grandissant. Un million de tonnes de ce combustible est produit en France chaque année (source SNPGB*). Ce volume en croissance est en mesure de faire face à l'évolution de la demande. Respectueux de l'environnement, pratique et simple d'utilisation au quotidien, le granulé garantit aussi une excellente efficacité et permet de réaliser des économies importantes par rapport aux autres modes de chauffage. Aujourd'hui, plus de 600 000 foyers en France sont équipés de poêles ou de



▲ 1 million de tonnes de granulés a été produit en France en 2016.

Photo : item Corporate

chaudières à pellet. Ils seront un million en 2020.

Économique et de qualité

Alors que se profile l'augmentation des tarifs d'autres sources comme l'électricité, le fioul et le gaz, les prix du bois-énergie sont beaucoup plus stables car non sensibles à des événements géopolitiques. Par ailleurs, le granulé certifié de qualité supérieure, ou « premium », qui domine largement le marché français pour le chauffage du particulier, s'appuie sur un standard Iso exigeant (Iso 17225-2 notamment) ; il doit être produit à partir de bois vierge, afin de garantir la sécurité du consommateur et de limiter les émissions polluantes.

Grâce à sa qualité parfaitement contrôlée, il est considéré comme le combustible bois le plus performant, offrant le meilleur rendement. De forme cylindrique, les granulés de bois sont aussi d'utilisation pratique. Ils sont conditionnés en sacs, pour alimenter un poêle, ou en vrac, pour un usage en chaudière.

Des appareils de haute technicité

La qualité des pellets standardisés s'accompagne d'un accroissement considérable de l'efficacité énergétique du parc d'appareils de chauffage domestique. « Ces équipements sont des produits high-tech, déclare Hugues de Cherisey, du Syndicat National des Producteurs

*Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois

de Granulés de Bois (SNPGB). Ils sont dotés de technologies qui permettent de mieux valoriser le combustible, de produire plus de chaleur avec moins de bois, tout en réduisant au minimum les émissions polluantes. » Une directive européenne d'écoconception imposera, en 2022, des performances

« La production de granulés est un excellent moyen pour les scieurs de valoriser leurs coproduits. »

énergétiques et environnementales strictes à toute la profession. Les industriels du label Flamme Verte, qui regroupent aujourd'hui plus de 100 marques françaises et européennes, commercialisent déjà des produits répondant à ces exigences.

Un débouché vital pour la filière

« Sans la filière forêt-bois, le pellet n'existerait pas », affirme Éric Vial, de Propellet, l'association nationale des professionnels du chauffage aux granulés de bois. « C'est un produit qui relève avant tout de la filière forêt-bois et non de l'énergie », renchérit Hugues de Cherisey. Fabriqué à partir de produits connexes de scieries (sciures, plaquettes), le pellet offre un débouché essentiel aux scieurs français, alors que les utilisations de ces connexes par les industries des panneaux et de la pâte à papier se sont réduites ces dernières années. « La production de granulés est un excellent moyen pour les scieurs de valoriser leurs coproduits et de gagner en compétitivité, quand le prix de ce combustible le permet », déclare



Photo : France Bois Régions / FranceBoisForêt/Pat.Rapproché

▲ Issu du compactage des produits connexes de scieries, le granulé offre un débouché essentiel aux scieurs français.

Un syndicat

Le Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois (SNPGB) a été créé en 2007. Affilié à la Fédération Nationale du Bois, il rassemble 23 producteurs français de granulés et de briquettes ou bûches reconstituées. Le Syndicat a pour mission de défendre les intérêts de la filière, en insistant sur ses particularités :

« Contrairement aux autres énergies renouvelables, dont le modèle économique est basé sur des subventions et des soutiens financiers, le développement de notre activité dépend essentiellement de la demande du marché, elle-même liée aux aléas du climat », précise Hugues de Cherisey, directeur général du SNPGB. Le Syndicat accompagne la dynamique de la filière du pellet en mettant l'accent sur la qualité du combustible et la modernité de ses solutions techniques. Il est notamment à l'origine d'une étude réalisée en 2012 et financée par France Bois Forêt. « Cette enquête nous a permis d'avoir une meilleure visibilité sur l'avenir de la filière à l'horizon 2020, à une époque où elle était encore emergente. Elle a également fourni des pistes pour en faire une filière structurée et durable. »

snpgb.fr



Photo : France Bois Régions/France Bois Forêt/Plan Rapproché

▲ Les pellets sont fabriqués essentiellement à partir des connexes de scieries, mais les coupes d'éclaircies pourraient bientôt fournir de nouveaux débouchés.

Eric Vial. Plusieurs industriels du sciage ont ainsi investi dans des unités de granulation et produisent des matériaux de construction et d'énergie sur un seul et même site. Par ailleurs, la filière innove, et certains producteurs utilisent comme matière première du bois d'éclaircie, en particulier de feuillus, offrant, là-aussi, de nouveaux débouchés importants à l'amont forestier.

Une filière ancrée dans la proximité

Les matières premières utilisées pour le pellet de chauffage proviennent des massifs forestiers français, lesquels couvrent 30% du territoire national. La production de granulés s'appuie sur une cinquantaine d'unités assurant un bon maillage du territoire. Les producteurs français, tous implantés en milieu rural, servent en priorité la demande locale et nationale, laissant à notre pays un bilan légèrement exportateur chaque année. Après des années de croissance continue, les fabrications ont été réduites en 2015, pour gérer un deuxième hiver doux et éviter des surstockages. Puis la courbe a repris sa hausse en 2016. « *Le grand défi pour l'avenir, c'est de rendre la filière plus agile pour gérer les à-coups dus aux caprices de la météo*, précise Hugues de Cherisey. *Le pellet étant surtout utilisé chez les particuliers, il faut développer son usage dans le secteur de la moyenne puissance. C'est un autre challenge pour demain* », ajoute Eric Vial. ♦

Photo : Propellet

Une association

A screenshot of a video-based professional training module. It shows a man in a black shirt speaking to the camera. Behind him are two diagrams illustrating the pellet supply chain. The left diagram, titled 'Livraison', shows a house connected to a green truck labeled 'Pellets'. The right diagram, titled 'Accès camion', shows a house connected to a yellow truck labeled 'Bois'. Both diagrams include labels for 'Zone de desserte', 'Zone d'approvisionnement', 'Piste', and 'Bruit'. The video player interface at the bottom indicates it's at 00:00:00 of 00:00:10.

▲ Module de formation professionnelle en ligne (propellet.fr)

Fondée en 2008, l'association Propellet regroupe plus de 100 professionnels de la filière du granulé : fabricants et distributeurs de ce combustible, fabricants et distributeurs de poêles et de chaudières, installateurs de poêles et de chaudières, bureaux d'études... Les missions de Propellet sont de structurer la filière, d'assurer le rôle d'observatoire économique, de mettre en réseau les professionnels et les partenaires et de promouvoir le chauffage aux granulés.

Pour cela, l'association a bénéficié du soutien de France Bois Forêt durant trois ans : « *Cet accompagnement financier a permis à l'association d'assoir ses fondations d'abord, puis de se développer* », précise Eric Vial. Les actions menées aujourd'hui visent les professionnels du bâtiment ; après Propellet Tour, qui a réuni pendant trois ans près de 900 personnes, essentiellement des installateurs, l'association vient de mettre en place des modules de formation

vidéo disponibles sur Internet. Enfin, l'événement annuel de la filière,

Propellet Event, se tiendra, cette année, le 17 mai à Paris, autour du thème des interconnexions entre les usages industriels et domestiques du granulé.

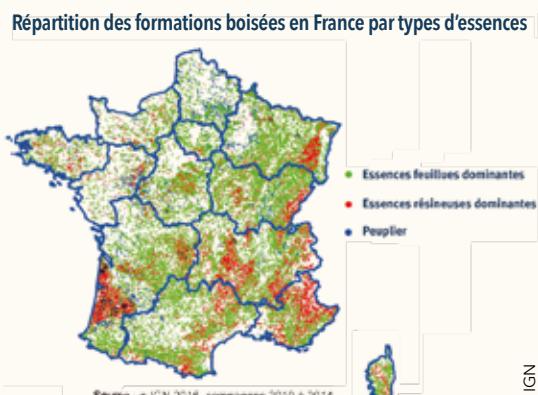
propellet.fr

Pour en savoir plus :

- fnbois.com
- propellet.fr
- snpgb.fr
- flammeverte.org

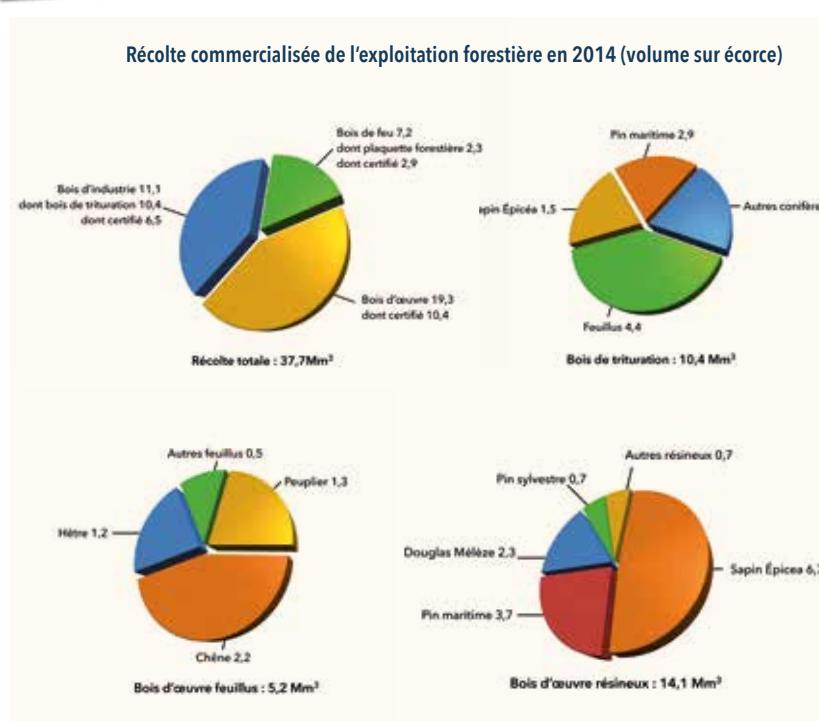
Le Mémento FCBA 2016, pratique et utile

France Bois Forêt confie à l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), un de ses membres partenaires, de nombreux programmes à caractère technique et innovant. Le Mémento FCBA est une synthèse pratique de notre filière au format de poche.



Doc. : IGN

Un document pratique en format de poche : 13,5cm x 9cm.



Doc. : FCBA

La récolte de bois de feu en forêt est estimée à 21,5 Mm³ (hors vergers, haies et alignements).
Étude IGN, Ademe, FCBA - 2016

Rédigé par une équipe de spécialistes au service de la filière, le Mémento FCBA est un document de référence basé sur des chiffres fiables et des sources reconnues. Il fournit, chaque année, une synthèse des données concernant les secteurs forêt, bois, papier et ameublement. Le document réunit ainsi quelques uns des indicateurs à suivre afin de pouvoir conduire une stratégie industrielle et/ou de filière optimale. Si ces outils économiques sont essentiels, ils sont évolutifs et doivent faire l'objet d'une expertise régulière. En s'inscrivant aussi dans la mise en œuvre de la Veille Économique Mutualisée (*lire La lettre B n°21, p. 32*) financée par France Bois Forêt, le Codifab, FBIE et quatre ministères (MAAF, MEIN, MEEM, MLHD), dans l'élaboration d'un modèle économique ou bien encore dans l'analyse des opportunités de la filière déchets auprès du Comité Stratégique de Filière, FCBA place ses compétences en économie au service des intérêts stratégiques de la filière forêt-bois.

Pour en savoir plus :

- fcba.fr
- franceboisforet.fr

À télécharger sur
fcba.fr/content/memento

Trophée Lanly : c'est parti pour la troisième édition !

Créé en 2015, le Trophée Lanly valorise les innovations dans les entreprises de la filière bois française. Le jury récompense deux lauréats chaque année. Les candidats ont jusqu'au 22 mai prochain pour concourir.

Mis en place par l'Académie d'Agriculture de France, le Trophée Jean-Paul Lanly distingue les initiatives nouvelles de la filière bois française. Il s'agit de donner de la notoriété aux entreprises qui, quelle que soit leur taille, créent en France de la valeur ajoutée et des emplois ; optimisent ainsi les ressources forestières nationales et leur diversité ; contribuent à améliorer la balance commerciale de ce secteur, en réduisant les importations de produits finis ou semi-finis ainsi que les exportations de bois ronds.

Vous souhaitez concourir ?

Pour proposer sa candidature, l'entreprise, ou l'organisme, doit

« Valoriser les entreprises de la filière bois nationale implantées en France et qui y créent valeur ajoutée et emplois. »



Photo : Josso

être implantée sur le territoire national et exercer son activité dans le domaine de la filière bois : sciages, placages, panneaux, parquets, charpentes, emballages, meubles et autres objets en bois, constructions à base de bois, pâtes à papier, papiers et cartons. Enfin, il s'agit de contribuer à accroître la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés innovants, sur les plans technologiques ou organisationnels.

Petites et grandes entreprises

Deux Trophées sont remis chaque année : l'un pour les sociétés ou organismes de moins de 50 personnes, l'autre pour ceux de plus de 50 personnes. Ces récompenses sont attribuées par un jury comprenant des représentants de l'Aca-

démie d'Agriculture de France, du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN). France Bois Forêt (FBF), qui représente les contributeurs de la CVO, fait également partie de ce jury, ainsi que France Bois Industries Entreprises (FBIE), France Bois Régions (FBR), l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) et l'hebdomadaire *Le Bois international*.

Les entreprises qui souhaitent concourir peuvent s'inscrire jusqu'au 22 mai 2017. ♦

Pour en savoir plus :

- academie-agriculture.fr
- emballages-martin.com
- franceboisforet.fr
- josso.com

PEFC : les distributeurs s'engagent

PEFC* est à la fois le premier système de certification forestière en surface et la première source de bois certifié au monde. Créée en 1999, l'instance française de l'association représente aujourd'hui plus de 8,2 millions d'hectares de surfaces certifiées (France métropolitaine et Guyane), soit 67% de la forêt publique et 20% de la forêt privée (France métropolitaine).

Militer pour une gestion durable de la forêt

Dans le contexte d'une politique nationale forestière encourageant la mobilisation des ressources en bois et face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC milite pour le développement durable de la forêt. Le programme définit des critères plus exigeants que les contraintes réglementaires nationales, en conformité avec les méta-standards internationaux**, et en garantit l'application.

En France, l'association compte, aujourd'hui, parmi ses adhérents, 65 000 propriétaires forestiers et plus de 3 000 entreprises réparties dans quatorze secteurs d'activités différents : exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négoce généralistes et spécialisés, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs... Ensemble, ils garantissent au consommateur

* Programme for the Endorsement of Forest Certification

**Méta-standards internationaux : exigences de base pour l'élaboration des standards nationaux PEFC de certification forestière

PROGRAMME

Réf. FBF : 16PC600

Budget FBF : 50 k€

En 2015 : 15PC482 - 50 K€

En 2013, PEFC France a mis en œuvre une démarche de sensibilisation à sa marque auprès des professionnels de la grande distribution. Bilan d'une action soutenue par France Bois Forêt.



▲ Face aux attentes des consommateurs, de plus en plus d'enseignes mettent en place des politiques d'achat responsable.

« La force de PEFC réside dans l'implication de toutes les parties prenantes : propriétaires forestiers, industriels, distributeurs, usagers de la forêt et consommateurs. »



Photos : PEFC

▲ PEFC représente plus de 8 millions d'hectares de surfaces certifiées et rassemble 65 000 propriétaires forestiers.

que le produit qu'il achète est issu de sources responsables.

Un système crédible fondé sur une gouvernance exemplaire

Le système PEFC repose sur deux certifications complémentaires :

- **La certification forestière** qui assure la gestion durable de la forêt et le respect de ses fonctions économiques, environnementales et sociales. Elle-même est déclinée en deux cahiers des charges distincts : pour le propriétaire forestier (qui cultive le bois), pour l'exploitant forestier (qui coupe, façonne et transporte le bois).

- **La certification de la chaîne de contrôle** qui permet un suivi de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini, en passant par toutes les étapes de transformation et de commercialisation du produit en bois ou à base de bois. Elle garantit que le produit s'inscrit dans une démarche de gestion durable de la forêt.

La force de PEFC réside dans l'implication de toutes les parties pre-

nantes : propriétaires forestiers, industriels, distributeurs et usagers de la forêt. Et pour renforcer la fiabilité des produits certifiés, le cahier des charges est révisé tous les cinq ans. Le dernier en date sera en vigueur d'ici à la fin du premier semestre 2017, et applicable jusqu'au 31 décembre 2021.

Agir auprès de la grande distribution

Aujourd'hui, le consommateur attend d'un distributeur qu'il se soucie de l'origine des produits qu'il commercialise. Face à ces attentes, de plus en plus d'enseignes mettent en place des politiques d'achat de bois responsable. Pionnières en la matière, les grandes surfaces de bricolage ont été rapidement suivies des secteurs de l'édition, du papier et, aujourd'hui, des magasins généralistes.

En 2013, PEFC a souhaité accompagner ces enseignes et accroître la notoriété de la marque par une action de sensibilisation menée grâce au soutien financier de France Bois Forêt. Pour cela, l'association a re-



cruté une personne dédiée à cette mission au poste de responsable des relations entreprises, Florence Lucas, qui s'est ainsi vu confiée une double tâche : entretenir des relations privilégiées et régulières avec tous les professionnels de la grande distribution et les aider au référencement des entreprises certifiées auprès d'eux. Sont concernés les grandes surfaces de bricolage, les grandes surfaces alimentaires, mais aussi les jardineries, magasins de revêtements de sol, de fournitures de bureau, papeteries ou encore magasins de meubles.

Plus de 150 prospects ont été approchés pour leur rappeler l'intérêt de la certification et les convaincre d'y adhérer. Un travail de longue haleine, qui nécessite de multiplier les contacts au sein d'une même enseigne : responsable qualité, acheteur, responsable marketing et communication, responsable du développement durable... Vient ensuite l'étape de la contractualisation qui engage le distributeur dans une démarche de communication sur la marque, avec, à la clé, un droit

d'usage de celle-ci assorti d'un numéro de licence propre à chaque enseigne.

Des résultats encourageants

Trois ans après, le bilan est positif : plus de cinquante contrats de communication sur la marque ont été signés par les distributeurs, et une dizaine sont en cours de discussion. Quatre distributeurs ont par ailleurs mis en place une chaîne de contrôle PEFC en 2016 (Prémibel Parquet, Gédinor, La Redoute, La Fibre Verte), ce qui, avec Harmony et La Parquerterie Nouvelle, porte à six le nombre d'enseignes engagées dans cette démarche de contrôle, depuis le début de la mission.

Le travail de communication se poursuit aujourd'hui avec des actions sur le point de vente auprès d'une sélection de distributeurs (Brico Dépôt, E.Leclerc, Les Magasins U, Lapeyre, Botanic...) : affichage et balisage à l'intérieur du magasin, mise en conformité des sites Internet avec insertion des informations présentant la marque, parutions dans les catalogues produits, dont certains sont imprimés sur papier certifié blanchi sans chlore... Des opérations de sensibilisation auprès des collaborateurs sont également menées, sous forme d'ateliers de présentation du système ou de sorties en forêt. Parallèlement, l'association s'intéresse à la distribution sur le Web afin de décliner la démarche auprès des professionnels de la vente en ligne. Plus de 250 sites marchands ont été contactés à ce jour, et une étude sur l'utilisation de la marque par les marketplaces du e-commerce est en cours. ♦

Pour en savoir plus :
• pefc-france.org



▲ Chiffres de PEFC International au 31.12.2016



▲ Plus de cinquante contrats ont été signés avec les distributeurs.

Un exemple avec La Redoute

Le premier végéciste européen a mis en place une chaîne de contrôle PEFC sur la partie éditique. Ce distributeur diffuse ses catalogues à raison de 40 000 à 50 000 exemplaires en France et environ 25 000 exemplaires dans ses filiales européennes. PEFC France a organisé une demi-journée de sensibilisation des collaborateurs de l'entreprise à la gestion durable des forêts.



Photo : PEFC



Photo : PEFC France

INTERVIEW

Entretien avec Marc-Antoine de Sèze, président de PEFC France

Sur quoi repose la légitimité de votre certification ?

Apposée sur un produit à base de bois, la certification PEFC atteste que le propriétaire forestier qui a cultivé le bois et toutes les entreprises qui ont récolté et transformé ce bois, ont mis en œuvre les pratiques de gestion forestière durable de l'association. Le respect de leurs engagements est contrôlé. Nous avons récemment été mis en cause dans une émission montée à charge contre notre système ; les journalistes ont volontairement enfreint nos règles en créant de fausses demandes d'adhésion. Je tiens à rappeler que nos méthodes et notre taux de contrôle sont approuvés par la puissance publique. Ainsi, le nombre de propriétaires contrôlés est imposé par les règles du Cofrac (Comité Français d'Accréditation), règles appliquées par les grands systèmes de certification (Iso, NF, écolabels...). Par ailleurs, PEFC France réfléchit à une évolution de ses règles afin d'éviter que de telles manipulations se reproduisent. Avec nos adhérents et bénévoles, nous mettons toute notre énergie au service d'un seul objectif :

la progression de la gestion durable des forêts en France et dans le monde !

Quelle est la place de la grande distribution dans la démarche PEFC, et comment est-elle intégrée à vos actions auprès des professionnels de ce secteur ?

Face à la nécessité de promouvoir sa marque auprès des enseignes de la distribution, l'association a mis en place, il y a quatre ans, une démarche de sensibilisation dédiée. Notre responsable des relations avec les entreprises a notamment pour mission d'entretenir des contacts privilégiés et réguliers avec tous les professionnels concernés. À ce jour, plus de cinquante contrats ont été signés, et une dizaine sont en cours. Cette action est financée pour moitié par France Bois Forêt. En 2016, PEFC France est, par ailleurs, devenue membre partenaire de l'Interprofession nationale France Bois Forêt. Nos actions conjointes vont donc se développer pour promouvoir la gestion durable des forêts au sein de la filière. ◆



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Choisir la certification PEFC, c'est être reconnu comme un forestier responsable.

Découvrez la gestion durable de la forêt sur
www.pefc-france.org



Rejoignez-nous sur



De la forêt française aux meubles, avec Gautier

► 8 000 meubles sortent chaque année des usines Gautier situées en Vendée.



En Vendée, le groupe Gautier fabrique des meubles design et contemporains depuis 1960. Des produits « made in France », composés de bois issus exclusivement des forêts régionales gérées durablement. France Bois Forêt a donc souhaité mettre en valeur ce savoir-faire français.



Il y a 57 ans, Gautier imaginait ses premières chambres d'enfants avec un esprit visionnaire. Depuis, plus de 5 millions d'enfants ou adolescents ont dormi dans un lit Gautier, et l'entreprise propose, aujourd'hui, du mobilier pour toutes les pièces de la maison : salon, séjour, chambre à coucher adultes, chambre pour enfants, dressing, rangement... Avec 900 salariés, 115 magasins en France et dans le monde, 130 millions d'euros de chiffre d'affaires et 8 000 meubles qui sortent chaque jour des trois usines du groupe, on est loin du petit atelier d'ébénisterie des débuts. Le groupe est

cependant resté fidèle à ses valeurs d'origine, celles d'un industriel ancré dans son territoire, qui favorise l'emploi local, maintient l'ensemble de sa production en France et s'inscrit dans une démarche globale de protection de l'environnement.

Un fabricant responsable

Gautier possède, depuis plusieurs années, la certification Iso 14001 ainsi que des gammes labellisées NF Environnement, symbole de son implication dans la logique d'écoconception. En novembre 2012, le groupe obtenait la certification PEFC, portant sur la tra-

çabilité du bois et la gestion durable des forêts (*lire notre article sur PEFC page 31*). Une distinction qui valorise l'engagement historique de l'entreprise en faveur de l'environnement et du « Made in France ».

Gautier maîtrise donc parfaitement sa production de A à Z : les panneaux de particules sont fabriqués en interne, et le bois français utilisé dans la conception des meubles est issu de forêts durablement gérées en région, toutes situées à moins de 300 km des trois usines vendéennes. Un choix qui répond aux valeurs fondatrices du groupe. « Nous travaillons avec des forestiers de confiance, référencés pour leur savoir-faire et possédant la certification PEFC », explique Julien Gauduchéau, responsable Communication de l'entreprise.

« Un industriel ancré dans son territoire, qui maintient sa production en France et s'inscrit dans une démarche globale de protection de l'environnement. »

C'est la garantie de consommer un produit sans culpabiliser en raison de l'impact environnemental de celui-ci. Environ **85 000** tonnes de bois, en l'occurrence du pin, sont ainsi utilisées chaque année pour la production des meubles. En privilégiant ce bois régional, Gautier limite son impact sur l'environnement et réussit le pari d'allier tradition et innovation. ♦

Pour en savoir plus et télécharger le catalogue : gautier.fr



Photo : Gautier

▲ Pascal Debat, forestier en Gironde, fournit près de 2 000 stères de bois à Gautier.

► Pour produire ses meubles, le groupe Gautier utilise **85 000** tonnes de bois français, essentiellement du pin.

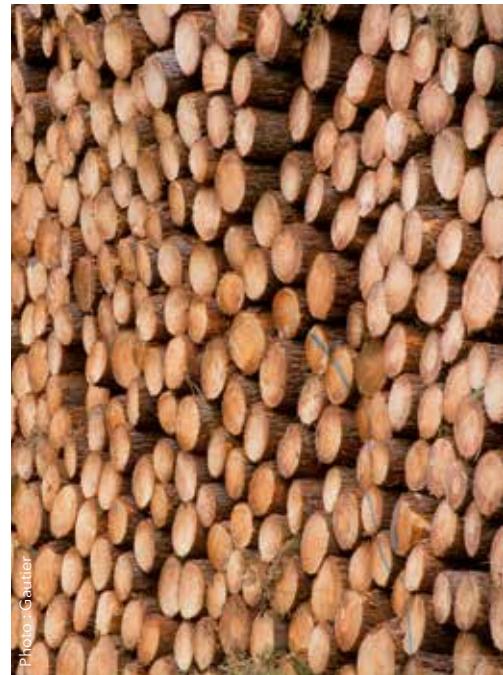


Photo : Gautier



Photo : Gautier

▲ Le photographe John Thackwray, lors de l'inauguration de l'exposition au VIA.

leur univers, leur quotidien, leur personnalité, leur culture, leurs espoirs à travers un seul et même lieu : leur chambre. Ce voyage unique en son genre, dans seize pays, Gautier a souhaité le partager avec le plus grand nombre grâce à cette exposition et un site internet dédié : tribebygautier.com. Les 52 portraits à découvrir sont des objets sans frontières, entre art et documentaire, ainsi qu'un témoignage original de notre époque, du monde et de la jeune génération, comme le rappelle John Thackwray : « Ces photos deviendront un document précieux pour ceux qui voudront savoir comment nous vivions. »

Exposition originale au Cap 120

En février dernier, la galerie du VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement) a accueilli *Tribe By Gautier*, une exposition issue du travail de John Thackwray, photographe français d'origine sud-africaine. *Tribe*, c'est l'ambitieux défi que s'est lancé Gautier pour reconstituer sa tribu mondiale, soit près de 5 millions de jeunes ayant dormi ou dormant dans une chambre du fabricant de mobilier français ! Le photographe a parcouru le monde pour les rencontrer et les photographier. L'exposition propose de découvrir le portrait de ces « enfants Gautier »,

Un nouveau Master pour l'amont de la filière



La première promotion, qui sera bientôt diplômée, compte neuf étudiants.

Photo : IGN

Producteur et diffuseur de référentiels de données géographiques et forestières, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), membre de France Bois Forêt, intervient également dans la formation. Ainsi, l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG-Géomatique), fondée en 1941, forme les futurs experts de l'information géographique. Depuis la rentrée 2015, une dizaine d'étudiants suivent le cursus d'un nouveau Master dont la mention est « Agrosciences, environnement, territoires, paysages, forêt ». Rattachée à l'université d'Orléans et co-acréditée par l'IGN, ce cursus a été mis en place pour répondre à la demande des professionnels de la filière forêt-bois : disposer de cadres opérationnels de terrain. Au total, ce sont treize organismes qui se sont mobilisés autour de ce nouveau diplôme.

Sur le terrain de l'apprentissage

Le Master se compose de deux parcours : Forêts et Agrosystèmes ; Forêts et Mobilisation des Bois. Au programme : sylviculture, technolo-

gies forestières, gestion et protection des milieux naturels... mais aussi bois-matériau, gestion des stocks, des flux et de la logistique transports des bois. La première année se déroule en deux temps : elle démarre par un mois d'école de terrain sur le domaine des Barres, à Nogent-sur-Vernisson (45), puis se poursuit de manière plus classique avec des cours théoriques dispensés à Orléans. La seconde année est consacrée à l'apprentissage, avec une immersion de l'étudiant dans l'entreprise durant 38 semaines. Coopératives forestières, ONF, entreprises d'exploitation forestière, experts forestiers indépendants ont été les premiers à signer des contrats d'apprentissage avec les neuf étudiants de cette première promotion qui sera diplômée en septembre. En attendant l'arrivée de la deuxième, qui compte huit inscrits, en septembre prochain. ♦

Pour en savoir plus :

- ign.fr
- ensg.eu
- univ-orleans.fr

L'École Nationale des Sciences Géographiques a accueilli, en septembre 2015, la première promotion d'une nouvelle formation dédiée à la mobilisation des bois. Un cursus mis en place à la demande des professionnels de la filière.

Treize partenaires

- Université d'Orléans
- École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG-Géomatique)
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (Legta) des Barres (45)
- Université de Franche-Comté
- Région Centre-Val-de-Loire
- Office National des Forêts (ONF)
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)
- Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (Irstea) de Nogent-sur-Vernisson, Loiret
- Institut National de Recherche Agronomique (Inra) d'Orléans Orléans-Val-de-Loire Technopôle
- Union Nationale des Coopératives Forestières
- Unisylva

Former les propriétaires à une meilleure compréhension de la gestion forestière



Depuis 2008, la cellule nationale des Fogefor bénéficie de fonds pour financer les formations destinées aux propriétaires forestiers. La moitié de cette aide provient de France Bois Forêt. En 2015, par manque de subventions de la part du CNPF, très peu de stages ont été financés et ceux qui l'ont été n'ont reçu que 50 % du barème (sur fonds CVO). La reprise en 2016 a pourtant été modérée par rapport aux années 2007/2014 et certaines régions n'ont pas organisé de stages en 2016. Il faut dire que le Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) n'a été ouvert aux formations forestières que dans trois régions pour l'instant. Celles qui ont repris leur activité habituelle de formation l'ont fait avec succès : les stages de 2016 ont rassemblé en moyenne 17 présences.

Vers une plus grande autonomie

Les stages sur la gestion du patrimoine forestier sont largement majoritaires depuis 2012. Se former aux outils comme les documents de gestion et la cartographie informatique est une démarche entreprise par les propriétaires. On retrouve ce besoin d'apprentissage des outils dans d'autres domaines, tels que la sylviculture (guide de diagnostics et de sylviculture), la récolte des bois (tronçonneuse, tableau de cubage), le paysage et la

Cofinancées par France Bois Forêt, les FOrmations à la GEstion FORestière (Fogefor) permettent aux propriétaires forestiers, qui disposent de peu de temps, d'acquérir un ensemble de notions de base. Objectif : les accompagner dans la gestion de leur forêt et de leur bois.

biodiversité (Indice de Biodiversité Potentielle). De plus en plus d'outils sont à disposition : les propriétaires et leurs formateurs ont bien compris que se former à leur usage ou à leur élaboration (programmes de gestion, carte) permettait d'accéder à une plus grande autonomie. ◆

Pour en savoir plus :

- foretprivéefrançaise.com
- cnpf.fr
- crpf.com

Exemples de stages

Les formations à la gestion forestière proposent plusieurs niveaux de connaissances. Ainsi, un cycle de base aborde les sujets de la description des forêts, des traitements réguliers et irréguliers, de la vente des bois, de la fiscalité forestière... Un cycle de professionnalisation fournit au stagiaire les éléments qui lui permettront de rédiger son Plan Simple de Gestion ; il apprend, par exemple, à reconnaître les types de peuplements et à relever les données sur le terrain, à finaliser la carte des peuplements, à établir le programme des coupes et des travaux...

PROGRAMME

Réf. FBF : 16FBF528
 Budget FBF : 54,1 k€

Le bois français affiche ses ambitions environnementales à BePositive



THÈMES DU PLATEAU TV BEPOSITIVE 2017

- Retour d'expérience Bim
- Les produits techniques en bois local
- Comment travailler sur un bâtiment labellisé ou certifié ?
- Productivité performante avec Biesse, Rehau et Cosentino
- Smart Building, retour d'expérience Hikari
- Que garantissent les labels ? Qualité d'usage et au-delà de l'usage
- La construction en bois local : quels impacts économiques pour les territoires ?
- Enveloppe intelligente et connectée
- Bim et exploitation du bâtiment
- Les services aux agenceurs
- Coopération internationale sur les projets de recherches liés à la construction bois
- L'innovation à BePositive
- Bim Décathlon
- Végétalisation de l'enveloppe
- L'ergonomie et le confort des agencements

Le plateau télé bati-journal.tv soutenu par France Bois Forêt était au cœur de l'édition 2017 du salon BePositive, du 8 au 10 mars, à Eurexpo Lyon. Objectif : réaffirmer les atouts du bois français face aux enjeux économiques et environnementaux.

Près de 30 000 professionnels des filières du bâtiment et de l'énergie ont foulé les allées du salon divisé en trois univers : ENR et Territoires, Énergies dans le bâtiment, Bâtiment et Aménagement. Le bois français, bois-construction et bois-énergie, avaient une place de choix dans ce salon consacré à l'efficience énergétique du bâtiment et des territoires. Au cœur de l'espace Bâtiment et Aménagement, le plateau télé bati-journal.tv a réuni 35 intervenants autour de seize tables rondes thématiques. Totalement ouvert au public, avec des formats courts et interactifs, ce lieu d'échange a permis à l'ensemble des professionnels, industriels, visiteurs et partenaires du salon d'échanger et de faire le point sur des sujets d'actualité et, en particulier, sur les produits techniques en bois locaux, les impacts économiques positifs de la construction en bois local pour les territoires, la coopération internationale sur les projets de recherches liés à la construction bois. Autant de raisons de rappeler, notamment à l'approche des échéances électorales, toute l'importance du dynamisme de la filière forêt-bois, d'affirmer la place du bois français dans l'économie

nationale et sa capacité à relever le défi environnemental.

De nombreux experts sont intervenus, parmi lesquels : Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt (FBF) ; Thierry Varachaïd, ingénieur bois-construction FCBA ; Jean-Pierre Mathé, prescripteur bois Auvergne Promobois ; Benjamin Mermet, prescripteur bois-construction Fibra ; Cyrille Ducret, scierie Les Fils de Cyrille Ducret ; Anne-Laure Boichot, Tangram Architectes et administratrice Bois des Alpes ; Étienne Mégard, Mégard Architecture ; Bertrand Delcambre, président du Plan Transition Numérique dans le Bâtiment ; Jean-Marc Bouillon, président de la Fédération Française du Paysage ; François-Xavier Jeuland, président de la Fédération Française de Domotique... ◆

Retrouvez l'ensemble des interventions dans les vidéos du plateau TV via les liens :

- franceboisforet.fr/videos
 - youtube.com/user/FranceBoisForet1
- Et l'ensemble des vidéos sur :
- batijournal.tv



1 Cyril Le Picard



2 Thierry Varachaïd



3 Benjamin Mermet



4 Anne-Laure Boichot



5 Jean-Pierre Mathé



6 Étienne Mégard



7 Cyrille Ducret



1 Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt

« La filière forêt-bois est une filière d'avenir qui crée des emplois. Le livre blanc est fait pour replacer la filière forêt-bois au centre des préoccupations des candidats à la présidence de la République. »

2 Thierry Varachaïd, ingénieur bois-construction, FCBA

« L'intérêt des travaux de recherche à l'international est de mutualiser les moyens, de bénéficier de ce qu'il se passe ailleurs dans des pays où les contraintes sont différentes et de créer une synergie entre ces différentes expériences. »

3 Benjamin Mermet, prescripteur bois, Fibra

« Nous voulons promouvoir le bois local et montrer aux entreprises, aux architectes et aux maîtres d'ouvrage que l'on peut construire avec le bois local. La Fédération Nationale du Bois travaille à adapter les normes à nos bois locaux. Nous nous sommes rendu compte que pour 1 000 m³ de bois utilisés, 21 emplois sont créés. »

4 Anne-Laure Boichot, Tangram Architectes, administratrice Bois des Alpes

« La construction en bois local permet de développer l'économie de proximité, d'aider les charpentiers, les scieurs à valoriser leurs bois. »

5 Jean-Pierre Mathé, prescripteur bois-construction, Auvergne Promobois

« Nous travaillons sur un catalogue qui présente notre gamme de produits en bois locaux. Nos essences locales sont capables de répondre aux exigences de la construction. Nous avons tous les composants pour construire à 90 % en bois local. Il suffit juste de mieux les faire connaître et d'accompagner les prescripteurs. »

6 Étienne Mégard, Mégard Architecture

« En collaboration avec la scierie Ducret, nous avons conçu un plancher technique dans lequel nous avons inséré du sable afin de gérer l'aspect acoustique. Nous avons obtenu un Avis technique délivré par le CSTB pour ce produit. Voilà un exemple de développement d'une solution prescriptive qui met en œuvre la ressource locale. »

7 Cyrille Ducret, scierie Les Fils de Cyrille Ducret

« Il faut adapter les normes à nos bois. Nous investissons dans les circuits courts avec des charpentiers locaux et essayons de proposer des solutions qui mettent en œuvre nos ressources. »

TRIBUNE



21 mars

Journée internationale des forêts

« À nouveau, le plus grand programme pédagogique autour de la forêt et du bois pour le grand public et les scolaires a mis les jeunes, l'arbre et le bois à l'honneur. »

Pour plus d'informations :

- teragir.org
- agriculture.gouv.fr
- cnpf.fr
- foretpriveefrancaise.com
- franceboisforet.fr
- numéro 132 - édition spéciale du magazine pour jeunes *Mon Quotidien*, réalisée en collaboration avec Via Seva et l'Ademe
- journée-internationale-des-forets.fr
- mtaterre.fr (site d'actualités et d'informations sur l'environnement pour les collégiens et les lycéens)
- onf.fr

La Journée Internationale des Forêts prend de l'ampleur



Photo : Anne-Marie Granev/ONF

▲ Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt, lors de la visite de la chaufferie biomasse de Stains (93) le 21 mars 2017.



Photo : Teragir

▲ « La Forêt s'invite à l'École » : 136 projets pédagogiques ont vu le jour et se déroulent jusqu'à fin juin 2017.

Depuis quatre ans, le 21 mars est associé à la Journée Internationale des Forêts (JIF), dont France Bois Forêt est un des partenaires fondateurs. Cette année, 400 projets étaient organisés partout sur le territoire.

Proclamée par l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Journée Internationale des Forêts est, en France, le plus grand programme pédagogique autour de la forêt et du bois pour le grand public et les scolaires. Coordonnée par l'association Teragir, avec le soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de France Bois Forêt et de ses partenaires, cette 4^e édition a, encore une fois, permis de mettre les jeunes, l'arbre et le bois à l'honneur. Du 14 au 21 mars, 270 activités ont été proposées aux Français, autour d'une semaine d'événements locaux. « Les trois quarts de ces événements sont générés par des associations, le reste émanant des collectivités et des entreprises », précise Lucie Pelous, de Teragir. Nouvelle tendance en 2017, certaines actions sur le terrain sont proposées par des professionnels de la filière, tels que Fransylva pour les propriétaires privés, ou le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Volet pédagogique

Depuis la rentrée scolaire 2016, l'opération s'est enrichie d'un volet pédagogique intitulé « La Forêt s'invite à l'École ». Destiné aux élèves de primaire, aux col-

légiens et aux lycéens, il a pour objectif de les sensibiliser à la multifonctionnalité et à la gestion durable des forêts. Pour la première année, 136 projets pédagogiques ont ainsi vu le jour et se déroulent jusqu'à fin juin 2017. Des pépiniéristes, partenaires donateurs, ont par ailleurs offert près de 10000 jeunes arbres qui ont été plantés par les élèves, tandis que plus de 75 animations de forestiers étaient dispensées à des classes.

Bois-énergie

Cette année, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation-FAO) a choisi le thème du bois-énergie. Pour illustrer le sujet, les représentants des différents partenaires, parmi lesquels Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt, se sont donné rendez-vous à la chaufferie biomasse de Stains (93) où une visite était organisée afin d'en découvrir le fonctionnement en milieu urbain. Un moment fort pour rappeler le vaste potentiel de cette énergie renouvelable en France. Près de 40000 foyers sont d'ores et déjà chauffés exclusivement grâce au bois (palettes, plaquettes forestières, granulés...). ◆

Teragir : éduquer pour agir



Grâce à la démarche Eco École, 2200 écoles, collèges et lycées de France bénéficient de l'accompagnement de Teragir.

Photo : Teragir

Créée en 1983, l'association Teragir est une pionnière en matière d'éducation au développement durable. En plus de 30 ans, elle a accompagné 3 700 projets en France à travers ses six programmes d'actions, parmi lesquels la Journée Internationale des Forêts.

Impulser et développer des initiatives qui permettent à tous de saisir des enjeux du développement durable et d'agir au quotidien, telle est la raison d'être de Teragir. Pendant plus de 30 ans, l'association s'est appelée l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-OFEEE). Si elle est bien connue des professionnels, elle l'est du grand public par ses programmes surtout. L'association a donc souhaité augmenter sa lisibilité et révéler son action globale sur la société en changeant de nom.

Tous impliqués

Teragir voit dans l'éducation, entendue, ici, au sens large, une réponse clé pour permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux du développement durable et d'y répondre par ses choix et ses actions. La diversité des programmes menés invite chacun à trouver un terrain

d'implication : enseignants et parents, élèves et étudiants, consommateurs, élus, personnels de collectivité territoriale, salariés, dirigeants d'entreprises ou retraités... Chaque année, l'association suscite ainsi l'engagement de millions de Français dans des actions qui ont un impact positif sur l'eau, les déchets, le climat, la biodiversité, l'énergie, la santé, l'alimentation, la qualité de l'air, la mobilité, le gaspillage alimentaire... À travers ses six programmes pour agir en faveur du développement durable et ses différents labels (voir encadré), Teragir montre que la préservation des ressources environnementales est aussi source d'économie et de bien-être. Chaque action locale s'inscrit dans un cadre global puisque l'association fait partie d'un réseau mondial présent dans 75 pays. ◆

Pour plus d'informations :
teragir.org

TRIBUNE



« Une réponse clé pour permettre à chacun de mieux comprendre les enjeux du développement durable et d'y répondre. »

Six programmes d'actions

Pavillon Bleu : label environnemental et touristique pour les communes et les ports de plaisance

Éco-École : un écolabel volontaire international d'éducation au développement durable pour les établissements scolaires

Clef Verte : premier label environnemental international pour les hébergements touristiques et la restauration

Journée Internationale des Forêts : événement international mettant la forêt, l'arbre et le bois à l'honneur, avec le soutien de France Bois Forêt

Jeunes Reporters pour l'Environnement : programme international pour sensibiliser les jeunes au développement durable par la pratique du journalisme

Stockholm Junior Water Prize : prix scientifique international récompensant les jeunes qui innovent pour l'eau

CONTRIBUTION CVO

Information CVO 2017 – Activités concernées, date limite de déclaration et de paiement

Créée en 2004, FRANCE BOIS FORêt rassemble et représente les métiers de la filière forêt-bois, de l'amont forestier, la 1^{re} transformation et une partie de la 2^e transformation, dont les métiers de l'emballage. Elle est reconnue Interprofession nationale dans le cadre des dispositions nationales (articles L.632-1 à L.632-11 du Code rural) relatives aux organisations interprofessionnelles.

Son Accord interprofessionnel pour la période 2017-2019 a fait l'objet d'un arrêté interministériel d'extension le 20.12.2016, publié au Journal Officiel le 01.01.2017. FRANCE BOIS FORêt est ainsi habilitée à percevoir des CVO sur l'ensemble des activités concernées par cet Accord, disponible sur son site internet, et dont l'exigibilité pour 2017 est fixée au plus tard au 30.04.2017.

Chers collègues de la filière Forêt-Bois,

Nous avons signé un nouvel Accord interprofessionnel qui engage les quinze organisations représentatives au plan national de la filière Forêt-Bois en France.

Une nouvelle fois les pouvoirs publics ont renouvelé leur confiance à notre filière avec l'Arrêté signé par les représentants des ministères de l'Economie et des Finances et celui de l'Agriculture en charge des Forêts le 20 décembre 2016 ; publié au Journal Officiel le 1^{er} janvier 2017 pour les trois prochaines années.

Par ailleurs, le 7 décembre dernier, nous avons également signé un protocole d'accord, en présence du ministre, qui crée une section spécialisée Pin maritime nationale au sein de notre Interprofession.

Depuis douze ans, nous n'avons eu de cesse d'accompagner grâce aux financements issus de la contribution volontaire obligatoire dite « CVO », les programmes d'actions proposés par les propriétaires forestiers publics et privés, les communes forestières et collectivités, les coopératives, les experts, exploitants, entrepreneurs de travaux, pépiniéristes, reboiseurs, industriels - scieurs, emballeurs et tous ceux qui composent notre Interprofession nationale aujourd'hui.

Dans le respect de procédures strictes et d'une obligation de transparence qui sont nos règles de fonctionnement, nous soutenons financièrement des projets qui produiront le maximum d'impacts positifs sur notre filière, dans les domaines aussi vaste que la recherche et le développement, la promotion technique, l'information statistique, la promotion à l'export de produits transformés et la communication sur le matériau bois, sa ressource et ses multiples usages.

Nous encourageons par des financements issus de la CVO : l'emploi, la formation, l'innovation et la valorisation de nos savoir-faire, maintenant et pour les générations futures.

Nous vous invitons à compléter le bordereau de déclaration 2017. Nous avons mis en place une équipe dédiée à Lille qui répondra à vos questions au 03 28 38 52 43.

Vous pouvez aussi prendre connaissance de nos actions sur le site franceboisforet.fr, la vitrine de nos programmes.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre aux besoins de la filière Forêt-Bois grâce à votre contribution et surtout votre confiance.



Cyril Le Picard
Président

Nb : France Bois Forêt est soumise aux règles du Contrôle Général Economique et Financier de l'Etat (CGEF)



Courrier de présentation de la campagne de CVO 2017

En vertu de l'arrêté interministériel du 20.12.2016, publié au Journal Officiel le 01.01.2017, les personnes physiques ou morales des secteurs d'activités concernés par l'accord interprofessionnel ont l'obligation de procéder chaque année à une déclaration.

Pour déclarer et régler votre CVO 2017

- Vous avez jusqu'au **30.04.2017**, pour régler votre CVO.
- Possibilité de régler en **6 prélèvements sans frais** pour tout montant supérieur ou égal à **500€** (franceboisforet.fr)

> Une question ? Nous avons la réponse !



> Avec la notice explicative

Elle vous apporte toutes les informations essentielles pour vous aider à bien remplir votre déclaration annuelle et connaître le taux de CVO afférent à votre activité.



> Par internet

franceboisforet.fr

De nombreuses informations juridiques et réponses vous attendent sur la rubrique CVO, lire aussi la foire aux questions (FAQ).

**PAIEMENT
SÉCURISÉ !**



Tous les documents déclaratifs sont librement disponibles et téléchargeables sur franceboisforet.fr



> Par téléphone

03 28 38 52 43

(coût d'un appel local)

Un opérateur vous répondra du lundi au vendredi de 9h à 18h.



> Par courrier

France Bois Forêt

Service Gestion CVO CS 20011
59895 Lille cedex 9



> Pour obtenir un N° de contributeur FBF

Appelez le **03 28 38 52 43** (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Un N° de contributeur FBF vous sera alors adressé par courrier électronique.



Attestation de paiement

Votre attestation vous sera adressée automatiquement par email.
Renseignez votre adresse électronique pour la recevoir.

LES ENTREPRISES

Activité(s) exercée(s)	Assiette de calcul de la CVO	Taux de CVO
Sciage, imprégnation, tranchage et mise en œuvre	Chiffre d'affaires 2016	0,15%
Rabotage du bois (dont production de parquets)	Chiffre d'affaires 2016	0,10%
Professionnels de l'emballage bois	Achats de bois 2016	0,10%
Professionnels de l'exploitation forestière et de la revente de bois ronds	Chiffre d'affaires 2016	0,15%
Prestataires de services en travaux forestiers et reboiseurs	Chiffre d'affaires 2016	0,03%
Professionnels grainiers et pépiniéristes	Chiffre d'affaires 2016	0,07%
Professionnels de la fourniture de bois et dérivés destinés à l'énergie ou à l'industrie	Chiffre d'affaires 2016	0,15%
Production de granulés, agglomérés, pellets	Chiffre d'affaires 2016	0,10%

LES COMMUNES ET COLLECTIVITÉS

Activité(s) exercée(s)	Assiette de calcul de la CVO	Taux de CVO
Ventes de bois sur pied	Ventes 2016	0,50%
Ventes de bois abattus bord de route	Ventes 2016	0,33%
Ventes de bois rendus usine	Ventes 2016	0,25%
Ventes de bois à destination de l'énergie	Ventes 2016	0,15%
Prestations de services en travaux forestiers	Chiffre d'affaires 2016	0,03%

LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Activité(s) exercée(s)	Assiette de calcul de la CVO	Taux de CVO
Ventes de bois sur pied	Ventes 2016	0,50%
Ventes de bois abattus bord de route	Ventes 2016	0,33%
Ventes de bois rendus usine	Ventes 2016	0,25%
Ventes de bois à destination de l'énergie	Ventes 2016	0,15%

En vertu du protocole d'accord pour la création d'une section spécialisée Pin maritime, signé le 7 décembre 2016 par FRANCE BOIS FORêt et le COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU PIN MARITIME, les propriétaires forestiers réalisant des ventes de pin maritime ont la possibilité de déclarer celles-ci sur le bordereau de déclaration annuelle, ou sur le bordereau spécifique mis à disposition sur le site internet de FRANCE BOIS FORêt, pour permettre une redirection d'une partie de ces fonds sur des actions à destination de cette essence.

GUIDE DES REVÊTEMENTS DE FAÇADE POUR BÂTIMENTS À STRUCTURE BOIS



Faire le choix d'une construction en bois, c'est s'autoriser une grande liberté non seulement sur le plan architectural, mais aussi dans la création et l'aménagement des volumes, dans la taille et la forme des ouvertures, dans l'utilisation de porte-à-faux, de bow-windows ou de coursives... et grâce aux multiples options de revêtements extérieurs qui s'offrent aux concepteurs et aux maîtres d'ouvrage.

Mais toutes les constructions bois ne se ressemblent pas, et, selon la technique employée, l'élément structural (poteau, poutre, colombage, madrier, rondin...) pourra participer pleinement au dessin et à l'image des façades, alors que dans d'autres cas (ossature bois, panneaux massifs), il disparaîtra totalement ne laissant apparaître que les seuls revêtements extérieurs ou intérieurs.

C'est pourquoi tant le choix de la technique que celui du revêtement extérieur prennent une importance toute particulière et constituent un élément fondamental du caractère architectural de chaque projet. Mais il ne faut pas oublier que ces choix auront aussi des conséquences directes sur l'entretien et la durabilité des façades.

Un gros avantage de la construction bois est d'autoriser un large choix de revêtements extérieurs pour s'adapter à l'architecture régionale ou, plus simplement, répondre aux attentes esthétiques du maître d'ouvrage. Une construction bois peut certes s'habiller de bois, mais aussi de brique, d'ardoise, de pierre, d'enduit, de métal, de verre, de plastique et même de végétal... Ces différents matériaux peuvent même s'associer entre eux pour créer des façades plus originales ou plus élégantes.

Le *Guide des revêtements de façade d'AFCOBOIS* a pour objectif d'apporter l'information la plus complète sur les multiples choix de revêtements de façade qu'autorise la construction bois, sur les caractéristiques des différents produits, mais aussi de proposer un panel de solutions présentes sur le marché français, qu'il s'agisse de revêtements extérieurs en bois, à base de bois ou en d'autres matériaux.

Ce guide est disponible auprès d'AFCOBOIS, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 PARIS, au prix de 15 euros, ou par correspondance au prix de 20 euros (frais de port et d'emballage inclus).

info@afcobois.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 16RD586

Budget FBF : 15 k€



PROGRAMMES REMARQUABLES

LA NOUVELLE BROCHURE ÉDITÉE PAR FRANCE DOUGLAS

« Le Douglas, L'essence de vos projets »



**Le DOUGLAS dans la CONSTRUCTION
De la RESSOURCE aux RÉALISATIONS,
en passant par les PROPRIÉTÉS remarquables de ce matériau**

Des textes brefs, précis et des témoignages d'experts richement illustrés

Le Douglas se présente aux architectes et aux maîtres d'ouvrage !

**Disponible en version papier auprès de France Douglas
ou à télécharger sur france-douglas.com**

